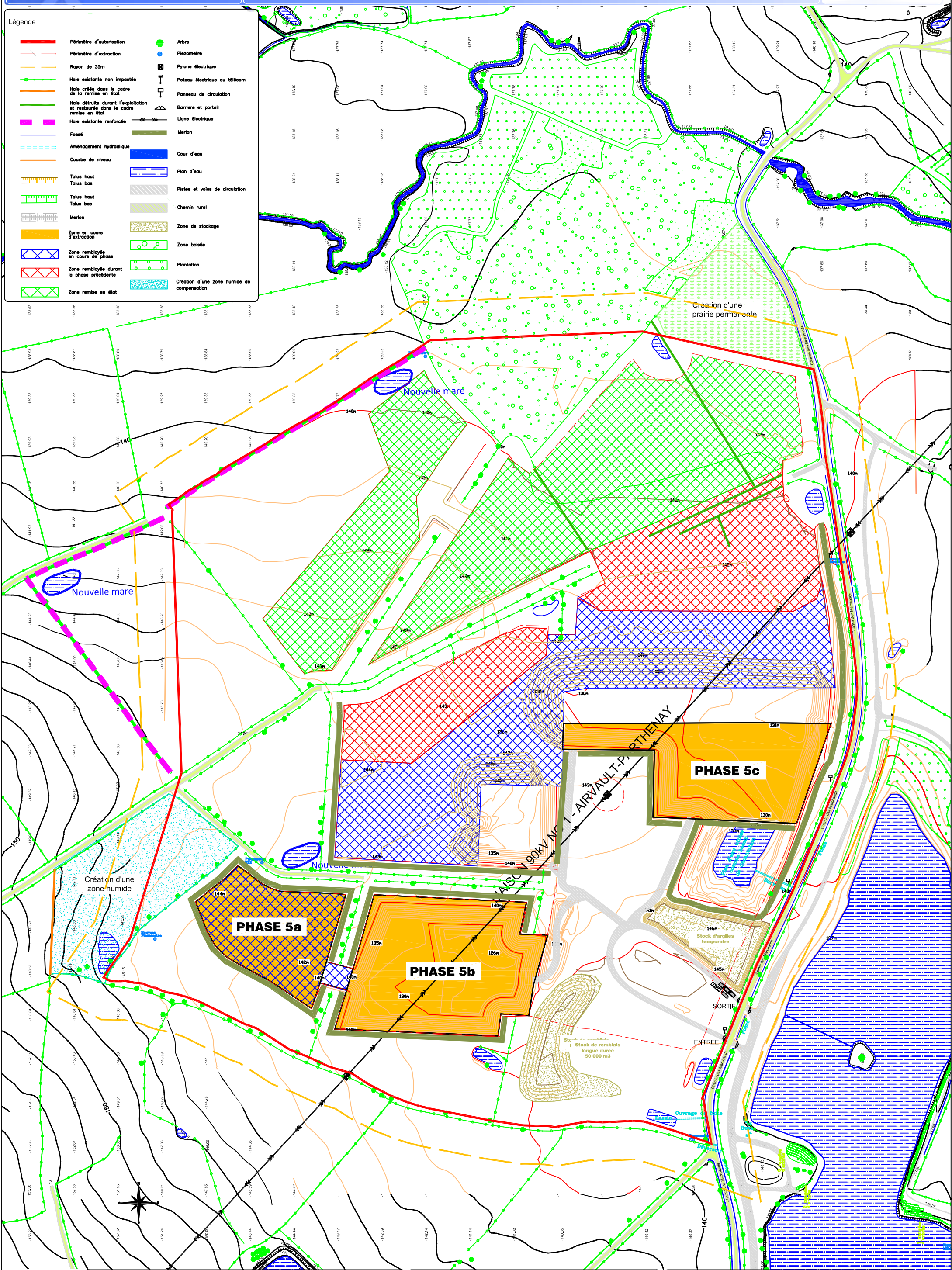


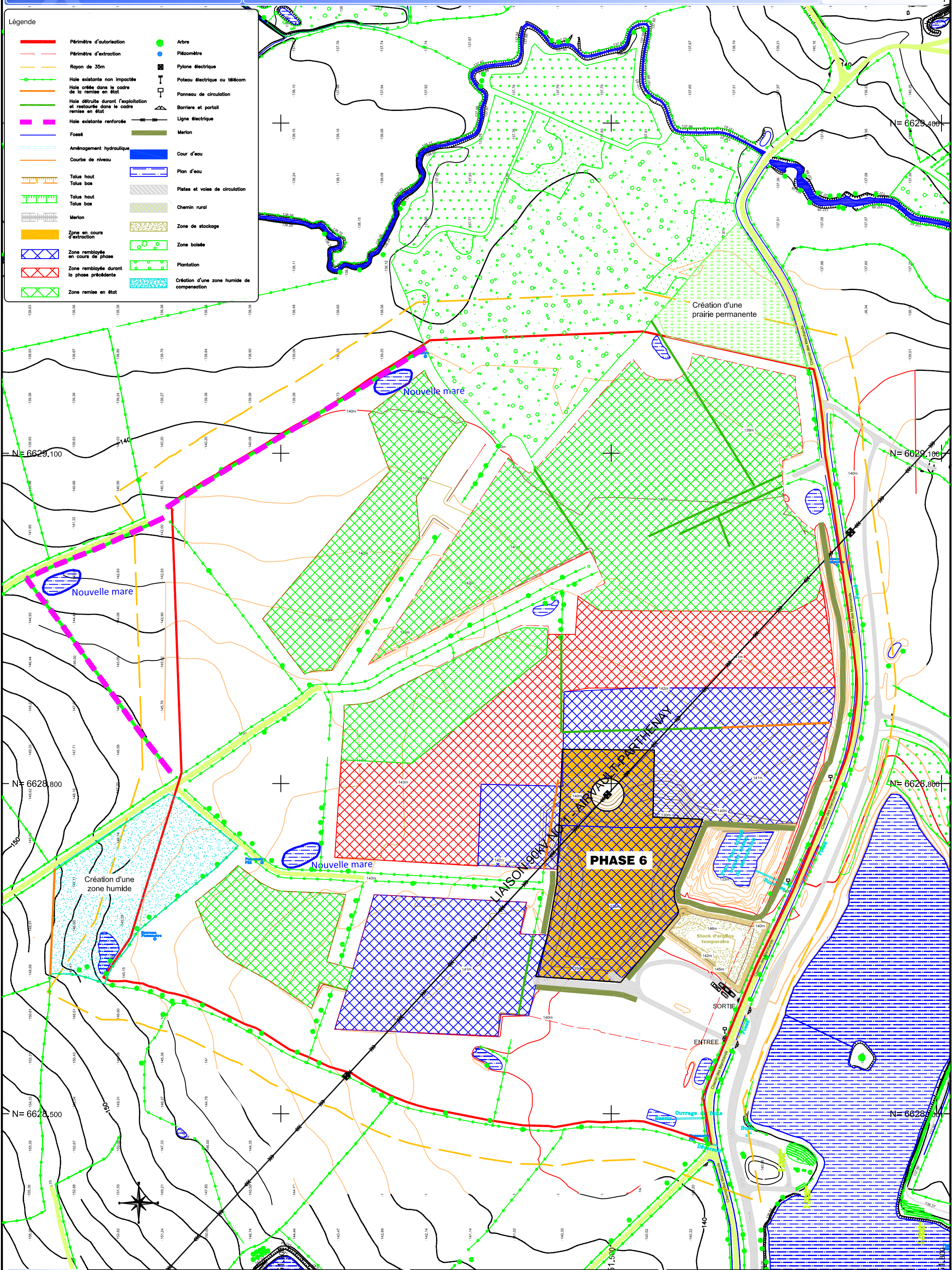
## Légende

- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | Périmètre d'autorisation  |  | Arbre                                      |
|  | Périmètre d'extraction  |  | Piézomètre                                 |
|  | Rayon de 35m  |  | Pylone électrique                          |
|  | Hois existante non impactée   |  | Poteau électrique ou télécom               |
|  | Hois créée dans le cadre de la remise en état                                   |  | Panneau de circulation                     |
|  | Hois détruites durant l'exploitation et restaurées dans le cadre remise en état |  | Barrière et portail                        |
|  | Hois existante renforcée  |  | Ligne électrique                           |
|  | Fossé   |  | Merlon                                     |
|  | Aménagement hydraulique   |  | Cour d'eau                                 |
|  | Courbe de niveau  |  | Plan d'eau                                 |
|  | Talus haut  |  | Plates et voies de circulation             |
|  | Talus bas   |  | Chemin rural                               |
|  | Talus haut  |  | Zone de stockage                           |
|  | Talus bas   |  | Zone boisée                                |
|  | Merlon  |  | Plantation                                 |
|  | Zone en cours d'extraction  |  | Création d'une zone humide de compensation |
|  | Zone remblayée en cours de phase  |  |  |
|  | Zone remblayée durant la phase précédente                                       |  |  |
|  | Zone remise en état   |  |  |



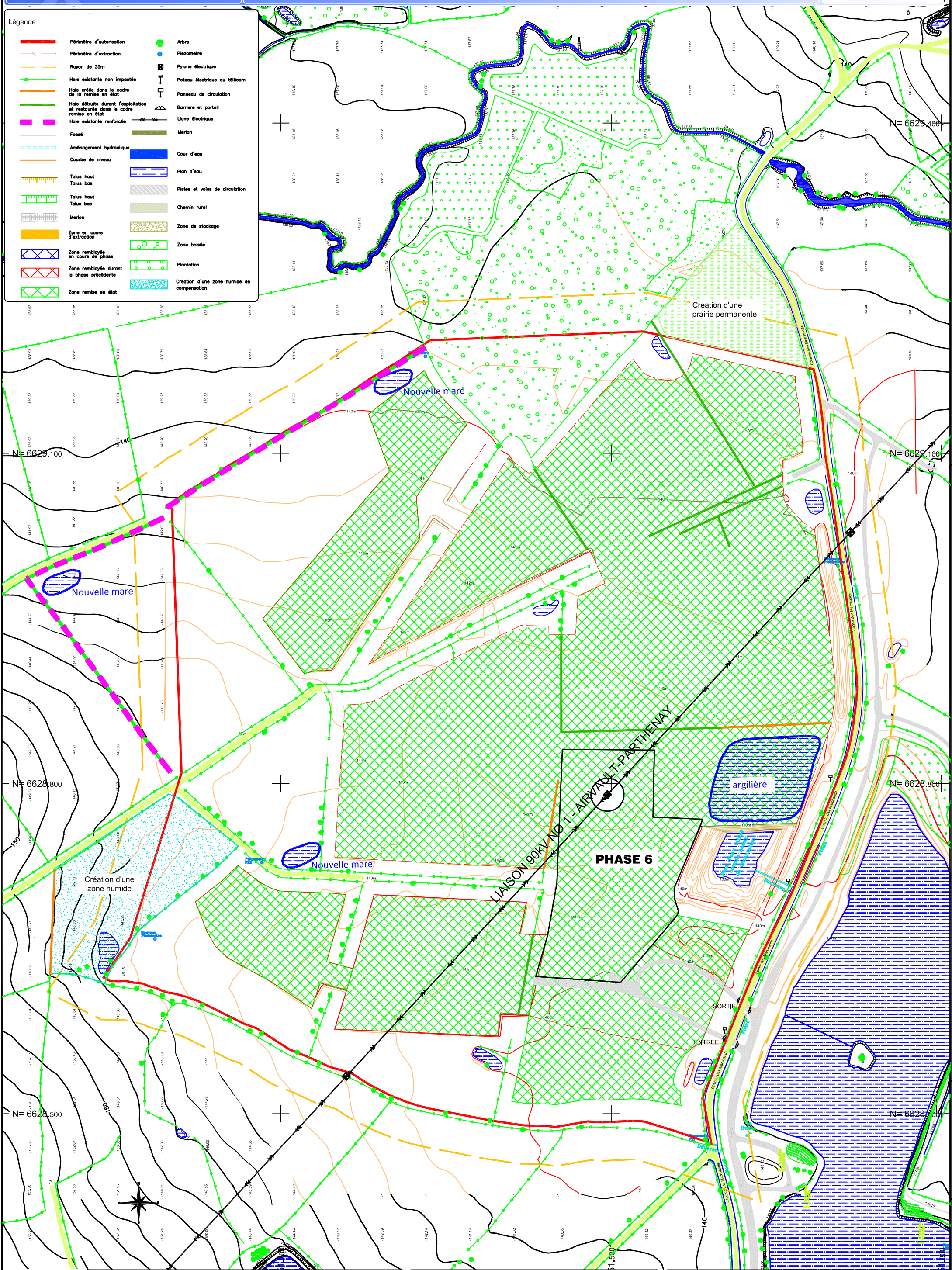
### Légende

- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | Périmètre d'autorisation   |  | Arbre                                      |
|  | Périmètre d'extraction   |  | Piézomètre                                 |
|  | Rayon de 35m   |  | Pylone électrique                          |
|  | Halle existante non impactée   |  | Poteau électrique ou télécom               |
|  | Halle créée dans le cadre de la remise en état                                 |  | Panneau de circulation                     |
|  | Halle détruite durant l'exploitation et restaurée dans le cadre remise en état |  | Barrière et portail                        |
|  | Halle existante renforcée  |  | Ligne électrique                           |
|  | Fossé  |  | Merlon                                     |
|  | Aménagement hydraulique  |  | Cour d'eau                                 |
|  | Courbe de niveau   |  | Plan d'eau                                 |
|  | Talus haut   |  | Plates et voies de circulation             |
|  | Talus bas  |  | Chemin rural                               |
|  | Talus haut   |  | Zone de stockage                           |
|  | Talus bas  |  | Zone boisée                                |
|  | Merlon   |  | Plantation                                 |
|  | Zone en cours d'extraction   |  | Création d'une zone humide de compensation |
|  | Zone remboisée en cours de phase   |  |  |
|  | Zone remboisée durant la phase précédente                                      |  |  |
|  | Zone remise en état  |  |  |



## Légende

- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | Périmètre d'autorisation  |  | Arbre                                      |
|  | Périmètre d'extraction  |  | Piézomètre                                 |
|  | Rayon de 35m  |  | Pylone électrique                          |
|  | Haie existante non impactée   |  | Poteau électrique ou télécom               |
|  | Haie créée dans le cadre de la remise en état                                 |  | Panneau de circulation                     |
|  | Haie détruite durant l'exploitation et restaurée dans le cadre remise en état |  | Barrière et portail                        |
|  | Haie existante renforcée  |  | Ligne électrique                           |
|  | Fossé   |  | Merlon                                     |
|  | Aménagement hydraulique   |  | Cour d'eau                                 |
|  | Courbe de niveau  |  | Plan d'eau                                 |
|  | Talus haut  |  | Plates et voies de circulation             |
|  | Talus bas   |  | Chemin rural                               |
|  | Talus haut  |  | Zone de stockage                           |
|  | Talus bas   |  | Zone boisée                                |
|  | Merlon  |  | Plantation                                 |
|  | Zone en cours d'extraction  |  | Création d'une zone humide de compensation |
|  | Zone remblayée en cours de phase  |  |  |
|  | Zone remblayée durant la phase précédente                                     |  |  |
|  | Zone remise en état   |  |  |







**Ciments Calcia**  
HEIDELBERGCEMENT Group

**ANNEXE 3 :**  
**ANALYSES DE LA QUALITÉ DES**  
**EAUX**

**Étude 17-056/7979**  
**25 novembre 2019**  
**Complété le 21 août 2020**





Laboratoire WESSLING, 40 rue du Ruisseau, 38070 Saint-Quentin-Fallavier Cedex

CPGF Horizon  
Monsieur Alain CROUZIER  
Le rivet 5 allée du levant  
38300 Bourgoin-Jallieu

Rapport d'essai n° : ULY17-014542-1  
Commande n° : ULY-11090-17  
Interlocuteur : C. Rivière  
Téléphone : +33 474 999 634  
eMail : Celine.Riviere@wessling.fr  
Date : 21.09.2017

# Rapport d'essai

## Hydra Viennay

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai, sous réserve du flaconnage reçu (hors flaconnage Wessling), du respect des conditions de conservation des échantillons jusqu'au laboratoire d'analyses et du temps imparti entre le prélèvement et l'analyse préconisé dans les normes suivies.

Les méthodes couvertes par l'accréditation EN ISO 17025 sont marquées d'un A dans le tableau récapitulatif en fin de rapport au niveau des normes.

Les résultats obtenus par ces méthodes sont accrédités sauf avis contraire en remarque.

La portée d'accréditation COFRAC n°1-1364 essais est disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) pour les résultats accrédités par les laboratoires Wessling de Lyon.

Les essais effectués par le laboratoire de Paris sont accrédités par le COFRAC sous le numéro 1-5578.

Les essais effectués par les laboratoires allemands sont accrédités par le DAKKS sous le numéro D-PL-14162-01-00 ([www.as.dakks.de](http://www.as.dakks.de)).

Les essais effectués par le laboratoire hongrois de Budapest sont accrédités par le NAT sous le numéro NAT-1-1398 ([www.nat.hu](http://www.nat.hu)).

Les essais effectués par le laboratoire polonais de Krakow sont accrédités par le PCA sous le numéro AB 918 ([www.pca.gov.pl](http://www.pca.gov.pl)).

Ce rapport d'essai ne peut-être reproduit que sous son intégralité et avec l'autorisation des laboratoires WESSLING (EN ISO 17025).

Les laboratoires WESSLING autorisent leurs clients à extraire tout ou partie des résultats d'essai envoyés à titre indicatif sous format excel uniquement à des fins de retraitement, de suivi et d'interprétation de données sans faire allusion à l'accréditation des résultats d'essai.

La conclusion ne tient pas compte des incertitudes et n'est pas couverte par l'accréditation.

St Quentin Fallavier, le 21.09.2017

N° d'échantillon		17-146934-01	17-146934-02
Désignation d'échantillon	Unité	CEBRON Station Amont	CEBRON Station Aval

#### Analyse physique

Matière sèche	% mass MB	70,3	66,4
---------------	-----------	------	------

#### Paramètres globaux / Indices

Indice hydrocarbure C10-C40	mg/kg MS	24	<20
Hydrocarbures > C10-C12	mg/kg MS	<20	<20
Hydrocarbures > C12-C16	mg/kg MS	<20	<20
Hydrocarbures > C16-C21	mg/kg MS	<20	<20
Hydrocarbures > C21-C35	mg/kg MS	27	<20
Hydrocarbures > C35-C40	mg/kg MS	<20	<20

#### Métaux lourds

##### Eléments

Chrome (Cr)	mg/kg MS	21	6,0
Nickel (Ni)	mg/kg MS	6,0	3,0
Cuivre (Cu)	mg/kg MS	6,0	4,0
Zinc (Zn)	mg/kg MS	29	19
Arsenic (As)	mg/kg MS	8,0	3,0
Cadmium (Cd)	mg/kg MS	<0,5	<0,5
Mercuré (Hg)	mg/kg MS	<0,1	<0,1
Plomb (Pb)	mg/kg MS	<10	<10

#### Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Naphtalène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Acénaphthylène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Acénaphthène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Fluorène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Phénanthrène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Anthracène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Fluoranthène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Pyrène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Benzo(a)anthracène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Chrysène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Dibenzo(ah)anthracène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Indéno(123-cd)pyrène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg MS	<0,05	<0,05
Somme des HAP	mg/kg MS	-/-	-/-

#### Préparation d'échantillon

Minéralisation à l'eau régale	MS	20/09/2017	20/09/2017
-------------------------------	----	------------	------------



**St Quentin Fallavier, le 21.09.2017**

## Informations sur les échantillons

N° d'échantillon :	17-146934-01	17-146934-02
Date de réception :	18.09.2017	18.09.2017
Désignation :	CEBRON Station Amont	CEBRON Station Aval
Type d'échantillon :	Sol	Sol
Date de prélèvement :	11.09.2017	11.09.2017
Récipient :	3*250VB	3*250VB
Température à réception (C°) :	10.7°C	10.7°C
Début des analyses :	18.09.2017	18.09.2017
Fin des analyses :	21.09.2017	21.09.2017

St Quentin Fallavier, le 21.09.2017

## Informations sur les méthodes d'analyses

<b>Paramètre</b>	<b>Norme</b>	<b>Laboratoire</b>
Indice Hydrocarbures (C10-C40) (Agitation mécanique, purification au fluorisil)	NF EN ISO 16703(A)	Wessling Lyon (F)
Minéralisation à l'eau régale	Méth. interne MINE adaptée de NF ISO 11466(A)	Wessling Lyon (F)
Matières sèches	NF ISO 11465(A)	Wessling Lyon (F)
Métaux	Méth. interne ICP-MS adaptée de NF EN ISO 17294-2(A)	Wessling Lyon (F)
HAP (16)	NF ISO 18287(A)	Wessling Lyon (F)

Commentaires :

17-146934-01

Commentaires des résultats:

HCT GC-FID (S), Indice hydrocarbure C10-C40: Présence de composés inconnus inclus dans l'indice HCT.

Matières sèches sol, Matière sèche: boue

17-146934-02

Commentaires des résultats:

Matières sèches sol, Matière sèche: boue

Les seuils de quantification fournis n'ont pas été recalculés d'après la matière sèche de l'échantillon.

Les seuils sont susceptibles d'être augmentés en fonction de la nature chimique de la matrice.

**CIMENTS CALCIA  
USINE D'AIRVAULT  
79600 AIRVAULT**

Dossier : D19-04-0006

**RAPPORT D'ESSAIS N°E19-09857**

**1. REFERENCE ECHANTILLON**

Echantillon réceptionné le 1 avril 2019.  
**CARRIERE DE VIENNAY - Piézomètre 1**

**2. PRELEVEMENT**

Date : 1 avril 2019                      Heure : 09:45.

Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon les normes NF X 31-615\* et FD T 90-523-3\*.

- Remarque(s) sur le pompage : Faible vitesse de renouvellement d'eau dans l'ouvrage, prélèvement effectué après un rabattement supérieur à 1/3 de la colonne d'eau.
- Météorologie : ensoleillée
- Aspect : eau inodore, turbide, marron foncé.

**3. RESULTATS**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Données sur l'essai de pompage</b>			
Débit moyen de la pompe	/	0,48	m3/h
Heure de début de pompage	/	8h55	/
Heure de fin de pompage (=Prélèvement)	/	9h45	/
Volume purgé	/	0,40	m3
Niveau piézomètre avant pompage/piézomètre	/	-2,08	m
Niveau piézomètre après pompage/piézomètre	/	-6,01	m
Rabattement de la nappe	/	3,93	m
Niveau du pompage/piézomètre	/	-8	m
Profondeur de l'ouvrage	/	-8,75	m
Nombre de renouvellements de l'ouvrage	/	5,7	/
<b>Mesures in situ</b>			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	11	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	5,8	unités pH
Conductivité à 25°C (IN SITU)	NF EN 27888*	624	µS/cm
<b>Paramètres physico-chimiques</b>			
Carbone organique total (COT)	NF EN 1484 (oxydation chimique)*	6,1	mg/L
ST-DCO	ISO 15705*	21	mgO2/L
Azote Kjeldahl (NTK)	NF EN 25663*	0,7	mg/L
Phosphore total (en P)	Méthode interne MA-EE-246*	0,3	mg/L

Scannez et donnez  
nous votre avis



*L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole \*. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.*



Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Métaux et autres composés apparentés</b>			
Aluminium dissous (Al)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<30	µg/L
Arsenic dissous (As)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	1	µg/l
Cadmium dissous (Cd)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	0,3	µg/l
Chrome dissous (Cr)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Cuivre dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,02	mg/L
Etain dissous (Sn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Fer dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	830	µg/L
Manganèse dissous (Mn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	130	µg/l
Mercuré dissous (Hg)	NF EN ISO 17852 (fluorescence)*	<0,015	µg/l
Nickel dissous (Ni)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	10	µg/l
Plomb dissous (Pb)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,4	µg/l
Zinc dissous (Zn)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	0,01	mg/L
<b>Hydrocarbures totaux (HCT)</b>			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GCFID)*	<50	µg/l

Début des essais le 1 avril 2019.

à Poitiers, le 25/04/2019

**Nathalie VANDIER**

Chargée d'affaires




**CIMENTS CALCIA  
USINE D'AIRVAULT  
79600 AIRVAULT**

Dossier : D19-04-0006

**RAPPORT D'ESSAIS N°E19-09858**

**1. REFERENCE ECHANTILLON**

Echantillon réceptionné le 1 avril 2019.

**CARRIERE DE VIENNAY - Piézomètre 2**

**2. PRELEVEMENT**

Date : 1 avril 2019                      Heure : 11:10.

Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon les normes NF X 31-615\* et FD T 90-523-3\*.

- Remarque(s) sur le pompage : Faible vitesse de renouvellement d'eau dans l'ouvrage, prélèvement effectué après un rabattement supérieur à 1/3 de la colonne d'eau.

- Météorologie : ensoleillée

- Aspect : eau inodore, turbide, marron clair.

**3. RESULTATS**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Données sur l'essai de pompage</b>			
Débit moyen de la pompe	/	0,43	m3/h
Heure de début de pompage	/	10h45	/
Heure de fin de pompage (=Prélèvement)	/	11h10	/
Volume purgé	/	0,18	m3
Niveau piézomètre avant pompage/piézomètre	/	-3,71	m
Niveau piézomètre après pompage/piézomètre	/	-14,00	m
Rabattement de la nappe	/	10,29	m
Niveau du pompage/piézomètre	/	-14	m
Profondeur de l'ouvrage	/	-15,80	m
Nombre de renouvellements de l'ouvrage	/	1,3	/
<b>Mesures in situ</b>			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	13	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	5,8	unités pH
Conductivité à 25°C (IN SITU)	NF EN 27888*	651	µS/cm
<b>Paramètres physico-chimiques</b>			
Carbone organique total (COT)	NF EN 1484 (oxydation chimique)*	30	mg/L
ST-DCO	ISO 15705*	56	mgO2/L
Azote Kjeldahl (NTK)	NF EN 25663*	4,2	mg/L
Phosphore total (en P)	Méthode interne MA-EE-246*	0,33	mg/L

Scannez et donnez  
nous votre avis



*L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole \*. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.*



Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Métaux et autres composés apparentés</b>			
Aluminium dissous (Al)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	560	µg/L
Arsenic dissous (As)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	2	µg/l
Cadmium dissous (Cd)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	0,06	µg/l
Chrome dissous (Cr)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	1	µg/l
Cuivre dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,02	mg/L
Etain dissous (Sn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Fer dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	120	µg/L
Manganèse dissous (Mn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	88	µg/l
Mercuré dissous (Hg)	NF EN ISO 17852 (fluorescence)*	<0,015	µg/l
Nickel dissous (Ni)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	5	µg/l
Plomb dissous (Pb)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	0,4	µg/l
Zinc dissous (Zn)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	0,02	mg/L
<b>Hydrocarbures totaux (HCT)</b>			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GCFID)*	84	µg/l

Début des essais le 1 avril 2019.

à Poitiers, le 25/04/2019

**Nathalie VANDIER**

Chargée d'affaires



-

**CIMENTS CALCIA  
USINE D'AIRVAULT  
79600 AIRVAULT**

Dossier : D19-04-0006

**RAPPORT D'ESSAIS N°E19-09859**

**1. REFERENCE ECHANTILLON**

Echantillon réceptionné le 1 avril 2019.  
**CARRIERE DE VIENNAY - Piézomètre 5**

**2. PRELEVEMENT**

Date : 1 avril 2019                      Heure : 10:30.

Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon les normes NF X 31-615\* et FD T 90-523-3\*.

- Remarque(s) sur le pompage : Faible vitesse de renouvellement d'eau dans l'ouvrage, prélèvement effectué après un rabattement supérieur à 1/3 de la colonne d'eau.
- Météorologie : ensoleillée
- Aspect : eau inodore, turbide, marron foncé.

**3. RESULTATS**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Données sur l'essai de pompage</b>			
Débit moyen de la pompe	/	na	m3/h
Heure de début de pompage	/	10h00	/
Heure de fin de pompage (=Prélèvement)	/	10h30	/
Volume purgé	/	0,18	m3
Niveau piézomètre avant pompage/piézomètre	/	-2,17	m
Niveau piézomètre après pompage/piézomètre	/	-7,00	m
Rabattement de la nappe	/	4,83	m
Niveau du pompage/piézomètre	/	-7	m
Profondeur de l'ouvrage	/	-7,90	m
Nombre de renouvellements de l'ouvrage	/	3,0	/
<b>Mesures in situ</b>			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	13	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	5,7	unités pH
Conductivité à 25°C (IN SITU)	NF EN 27888*	397	µS/cm
<b>Paramètres physico-chimiques</b>			
Carbone organique total (COT)	NF EN 1484 (oxydation chimique)*	4,2	mg/L
ST-DCO	ISO 15705*	<10	mgO2/L
Azote Kjeldahl (NTK)	NF EN 25663*	0,5	mg/L
Phosphore total (en P)	Méthode interne MA-EE-246*	0,46	mg/L

Scannez et donnez  
nous votre avis



*L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole \*. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.*



Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Métaux et autres composés apparentés</b>			
Aluminium dissous (Al)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	70	µg/L
Arsenic dissous (As)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	5	µg/l
Cadmium dissous (Cd)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	0,05	µg/l
Chrome dissous (Cr)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Cuivre dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,02	mg/L
Etain dissous (Sn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Fer dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	40	µg/L
Manganèse dissous (Mn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	180	µg/l
Mercuré dissous (Hg)	NF EN ISO 17852 (fluorescence)*	<0,015	µg/l
Nickel dissous (Ni)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	4	µg/l
Plomb dissous (Pb)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,4	µg/l
Zinc dissous (Zn)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	0,02	mg/L
<b>Hydrocarbures totaux (HCT)</b>			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GCFID)*	<50	µg/l

Début des essais le 1 avril 2019.

à Poitiers, le 25/04/2019

**Nathalie VANDIER**

Chargée d'affaires



-



**CIMENTS CALCIA  
 USINE D'AIRVAULT  
 79600 AIRVAULT**

Dossier : D19-04-0006

**RAPPORT D'ESSAIS N°E19-09860**
**1. REFERENCE ECHANTILLON**

Echantillon réceptionné le 1 avril 2019.

**CARRIERE DE VIENNAY - Piézomètre 6**
**2. PRELEVEMENT**

Date : 1 avril 2019                      Heure : 11:40.

Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon les normes NF X 31-615\* et FD T 90-523-3\*.

- Remarque(s) sur le pompage : Faible vitesse de renouvellement d'eau dans l'ouvrage, prélèvement effectué après un rabattement supérieur à 1/3 de la colonne d'eau.

- Météorologie : ensoleillée

- Aspect : eau odorante, légèrement turbide, grisâtre.

**3. RESULTATS**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Données sur l'essai de pompage</b>			
Débit moyen de la pompe	/	0,45	m3/h
Heure de début de pompage	/	11h25	/
Heure de fin de pompage (=Prélèvement)	/	11h40	/
Volume purgé	/	0,11	m3
Niveau piézomètre avant pompage/piézomètre	/	-1,31	m
Niveau piézomètre après pompage/piézomètre	/	-8,00	m
Rabattement de la nappe	/	6,69	m
Niveau du pompage/piézomètre	/	-8	m
Profondeur de l'ouvrage	/	-8,75	m
Nombre de renouvellements de l'ouvrage	/	1,4	/
<b>Mesures in situ</b>			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	12	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	6,7	unités pH
Conductivité à 25°C (IN SITU)	NF EN 27888*	4180	µS/cm
<b>Paramètres physico-chimiques</b>			
Carbone organique total (COT)	NF EN 1484 (oxydation chimique)*	7,6	mg/L
ST-DCO	ISO 15705*	28	mgO2/L
Azote Kjeldahl (NTK)	NF EN 25663*	1,5	mg/L
Phosphore total (en P)	Méthode interne MA-EE-246*	0,19	mg/L

 Scannez et donnez  
 nous votre avis


L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole \*. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.



Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Métaux et autres composés apparentés</b>			
Aluminium dissous (Al)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<30	µg/L
Arsenic dissous (As)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	8	µg/l
Cadmium dissous (Cd)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,025	µg/l
Chrome dissous (Cr)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Cuivre dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,02	mg/L
Etain dissous (Sn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Fer dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	7100	µg/L
Manganèse dissous (Mn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	2000	µg/l
Mercuré dissous (Hg)	NF EN ISO 17852 (fluorescence)*	<0,015	µg/l
Nickel dissous (Ni)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	3	µg/l
Plomb dissous (Pb)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,4	µg/l
Zinc dissous (Zn)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,01	mg/L
<b>Hydrocarbures totaux (HCT)</b>			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GCFID)*	<50	µg/l

Début des essais le 1 avril 2019.

à Poitiers, le 25/04/2019

**Nathalie VANDIER**

Chargée d'affaires




**CIMENTS CALCIA  
USINE D'AIRVAULT  
79600 AIRVAULT**

Dossier : D19-04-0006

**RAPPORT D'ESSAIS N°E19-09861**

**1. REFERENCE ECHANTILLON**

Echantillon réceptionné le 1 avril 2019.

**CARRIERE DE VIENNAI - Eau de surface : Eau de rejet**

**2. PRELEVEMENT**

Date : 1 avril 2019                      Heure : 09:15.

Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon la norme FD T 90-523-1\*.

- Météorologie : ensoleillée

- Aspect : eau inodore, légèrement turbide, incolore.

**3. RESULTATS**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Mesures in situ</b>			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	13	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	7,9	unités pH
Conductivité à 25°C (IN SITU)	NF EN 27888*	369	µS/cm
<b>Paramètres physico-chimiques</b>			
Carbone organique total (COT)	NF EN 1484 (oxydation chimique)*	10	mg/L
ST-DCO	ISO 15705*	28	mgO <sub>2</sub> /L
Azote Kjeldahl (NTK)	NF EN 25663*	0,8	mg/L
Phosphore total (en P)	Méthode interne MA-EE-246*	0,02	mg/L
<b>Métaux et autres composés apparentés</b>			
Aluminium dissous (Al)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<30	µg/L
Arsenic dissous (As)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	0,9	µg/l
Cadmium dissous (Cd)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,025	µg/l
Chrome dissous (Cr)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Cuivre dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,02	mg/L
Etain dissous (Sn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Fer dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<30	µg/L
Manganèse dissous (Mn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Mercure dissous (Hg)	NF EN ISO 17852 (fluorescence)*	<0,015	µg/l
Nickel dissous (Ni)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Plomb dissous (Pb)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,4	µg/l

Scannez et donnez  
nous votre avis



*L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole \*. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.*



Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
Zinc dissous (Zn)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,01	mg/L
<b>Hydrocarbures totaux (HCT)</b>			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GC/FID)*	<50	µg/l

Début des essais le 1 avril 2019.

à Poitiers, le 25/04/2019

**Nathalie VANDIER**

Chargée d'affaires



**CIMENTS CALCIA  
 USINE D'AIRVAULT  
 79600 AIRVAULT**

Dossier : D19-04-0006

**RAPPORT D'ESSAIS N°E19-09862**
**1. REFERENCE ECHANTILLON**

Echantillon réceptionné le 1 avril 2019.

**CARRIERE DE VIENNAY - Eau de surface : Milieu naturel**
**2. PRELEVEMENT**

Date : 1 avril 2019                      Heure : 09:25.

Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon la norme FD T 90-523-1\*.

- Météorologie : ensoleillée

- Aspect : eau inodore, légèrement turbide, verdâtre.

**3. RESULTATS**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Mesures in situ</b>			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	9	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	7,7	unités pH
Conductivité à 25°C (IN SITU)	NF EN 27888*	312	µS/cm
<b>Paramètres physico-chimiques</b>			
Carbone organique total (COT)	NF EN 1484 (oxydation chimique)*	11	mg/L
ST-DCO	ISO 15705*	35	mgO <sub>2</sub> /L
Azote Kjeldahl (NTK)	NF EN 25663*	1,9	mg/L
Phosphore total (en P)	Méthode interne MA-EE-246*	0,32	mg/L
<b>Métaux et autres composés apparentés</b>			
Aluminium dissous (Al)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<30	µg/L
Arsenic dissous (As)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	3	µg/l
Cadmium dissous (Cd)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,025	µg/l
Chrome dissous (Cr)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Cuivre dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,02	mg/L
Etain dissous (Sn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Fer dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	220	µg/L
Manganèse dissous (Mn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	170	µg/l
Mercure dissous (Hg)	NF EN ISO 17852 (fluorescence)*	<0,015	µg/l
Nickel dissous (Ni)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Plomb dissous (Pb)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,4	µg/l

 Scannez et donnez  
 nous votre avis


L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole \*. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.



Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
Zinc dissous (Zn)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,01	mg/L
<b>Hydrocarbures totaux (HCT)</b>			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GC/FID)*	<50	µg/l

Début des essais le 1 avril 2019.

à Poitiers, le 25/04/2019

**Nathalie VANDIER**

Chargée d'affaires



**CIMENTS CALCIA  
 USINE D'AIRVAULT  
 79600 AIRVAULT**

Dossier : D19-04-0006

**RAPPORT D'ESSAIS N°E19-09863**
**1. REFERENCE ECHANTILLON**

Echantillon réceptionné le 1 avril 2019.

**CARRIERE DE VIENNAY - Eau de surface : Rejet dans le milieu naturel**
**2. PRELEVEMENT**

Date : 1 avril 2019

Heure : 09:35.

Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon la norme FD T 90-523-1\*.

- Météorologie : ensoleillée

- Aspect : eau inodore, légèrement turbide, verdâtre.

**3. RESULTATS**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
<b>Mesures in situ</b>			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	9	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	7,7	unités pH
Conductivité à 25°C (IN SITU)	NF EN 27888*	313	µS/cm
<b>Paramètres physico-chimiques</b>			
Carbone organique total (COT)	NF EN 1484 (oxydation chimique)*	12	mg/L
ST-DCO	ISO 15705*	33	mgO <sub>2</sub> /L
Azote Kjeldahl (NTK)	NF EN 25663*	1,9	mg/L
Phosphore total (en P)	Méthode interne MA-EE-246*	0,31	mg/L
<b>Métaux et autres composés apparentés</b>			
Aluminium dissous (Al)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<30	µg/L
Arsenic dissous (As)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	3	µg/l
Cadmium dissous (Cd)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,025	µg/l
Chrome dissous (Cr)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Cuivre dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,02	mg/L
Etain dissous (Sn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Fer dissous	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	220	µg/L
Manganèse dissous (Mn)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	170	µg/l
Mercure dissous (Hg)	NF EN ISO 17852 (fluorescence)*	<0,015	µg/l
Nickel dissous (Ni)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<1	µg/l
Plomb dissous (Pb)	NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS)*	<0,4	µg/l

 Scannez et donnez  
 nous votre avis


L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole \*. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.



Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
Zinc dissous (Zn)	NF EN ISO 11885 (ICP-OES)*	<0,01	mg/L
<b>Hydrocarbures totaux (HCT)</b>			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GC/FID)*	<50	µg/l

Début des essais le 1 avril 2019.

à Poitiers, le 25/04/2019

**Nathalie VANDIER**

Chargée d'affaires







**Ciments Calcia**  
HEIDELBERGCEMENT Group

**ANNEXE 4 :**  
**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**  
**SUR LA COMMUNE DE VIENNAY**  
**RÉALISÉ PAR NCA ENVIRONNEMENT**  
**EN 2014**

**Étude 17-056/7979**  
**25 novembre 2019**  
**Complété le 21 août 2020**





## INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

### COMMUNE DE VIENNAY (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :



Avec le soutien financier de :



Expertise réalisée par NCA Environnement

- Octobre 2014 -





## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>1 -</b>
1. CADRE REGLEMENTAIRE .....	2 -
1.1. <i>Réglementation relative aux zones humides</i> .....	2 -
1.2. <i>Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux</i> .....	3 -
1.3. <i>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</i> .....	4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES .....	6 -
2.1. <i>Définition</i> .....	6 -
2.2. <i>Typologie</i> .....	6 -
2.3. <i>Fonctions</i> .....	7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE.....	10 -
3.1. <i>Démarche d'inventaire</i> .....	10 -
3.2. <i>Objectifs</i> .....	10 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS .....	12 -
4.1. <i>Acteurs locaux</i> .....	12 -
4.2. <i>Réunions</i> .....	13 -
4.3. <i>Financeurs</i> .....	15 -
<b>CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL .....</b>	<b>17 -</b>
1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE .....	18 -
1.1. <i>Contexte géographique</i> .....	18 -
1.2. <i>Contexte Agricole</i> .....	20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE .....	21 -
2.1. <i>Contexte géologique et pédologique</i> .....	21 -
2.2. <i>Contexte hydrogéologique</i> .....	23 -
<b>CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE .....</b>	<b>24 -</b>
1. PRE-LOCALISATION .....	25 -
1.2. <i>Zones à urbaniser</i> .....	27 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN .....	28 -
2.1. <i>Critères d'identification</i> .....	29 -
2.1.1. <i>Pédologie</i> .....	29 -
2.1.2. <i>Habitats naturels et végétation</i> .....	30 -
2.2. <i>Campagne de terrain</i> .....	32 -
3. CARTOGRAPHIE .....	33 -
<b>CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE .....</b>	<b>35 -</b>
1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES .....	36 -
1.1. <i>Réseau hydrographique</i> .....	36 -
1.2. <i>Plans d'eau dont mares</i> .....	38 -
1.3. <i>Observations complémentaires</i> .....	41 -
2. ZONES HUMIDES .....	43 -
2.1. <i>Sondages pédologiques</i> .....	43 -
2.2. <i>Inventaire global</i> .....	45 -
2.3. <i>Habitats - Typologie</i> .....	48 -
2.3.1. <i>Typologie SDAGE</i> .....	48 -
2.3.2. <i>Typologie CORINE Biotopes</i> .....	50 -
2.4. <i>Fonctions des zones humides</i> .....	63 -
2.5. <i>Enjeux</i> .....	65 -

<b>CHAPITRE 5 - CONCLUSION .....</b>	<b>- 68 -</b>
1. BILAN DE L'INVENTAIRE .....	- 69 -
1.1. <i>Bilan des résultats</i> .....	- 69 -
1.2. <i>Bilan de la démarche</i> .....	- 69 -
2. SUITE A DONNER .....	- 70 -

**ANNEXES**

**CHAPITRE 1**

---

**CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE**

## 1. CADRE REGLEMENTAIRE

---

### 1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

*Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.*

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

**Art. L. 211-1 :** « *Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.* »

L'article **R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation* ».

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.



## 1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Viennay, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

### ✕ **8A : Préserver les zones humides.**

*"Tout d'abord en maîtrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace [...]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."*

### ✕ **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

*"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues [...] dans les secteurs de forte pression foncière [...] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."*

### ✕ **8C : Préserver les grands marais littoraux**

*"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme [...]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. [...] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."*

### ✕ **8D : Favoriser la prise de conscience**

*"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."*

✕ **8E : Améliorer la connaissance**

*"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.*

*Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."*

### **1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**

La commune de Viennay se situe dans le périmètre du SAGE Thouet.

#### **SAGE Thouet**

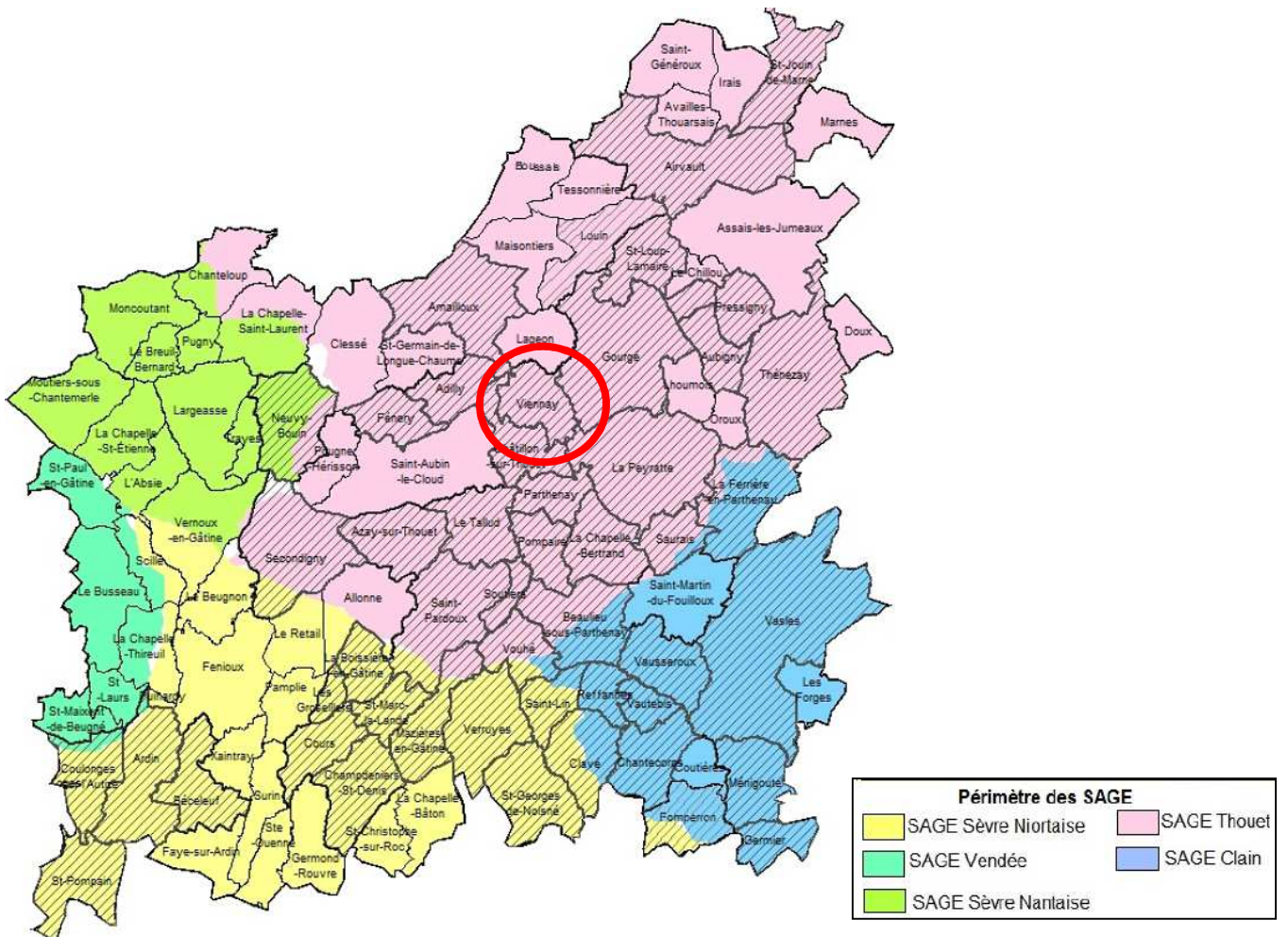
Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km<sup>2</sup> dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- ✕ Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- ✕ La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- ✕ La gestion quantitative de la ressource ;
- ✕ La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- ✕ Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- ✕ La valorisation touristique et la maîtrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

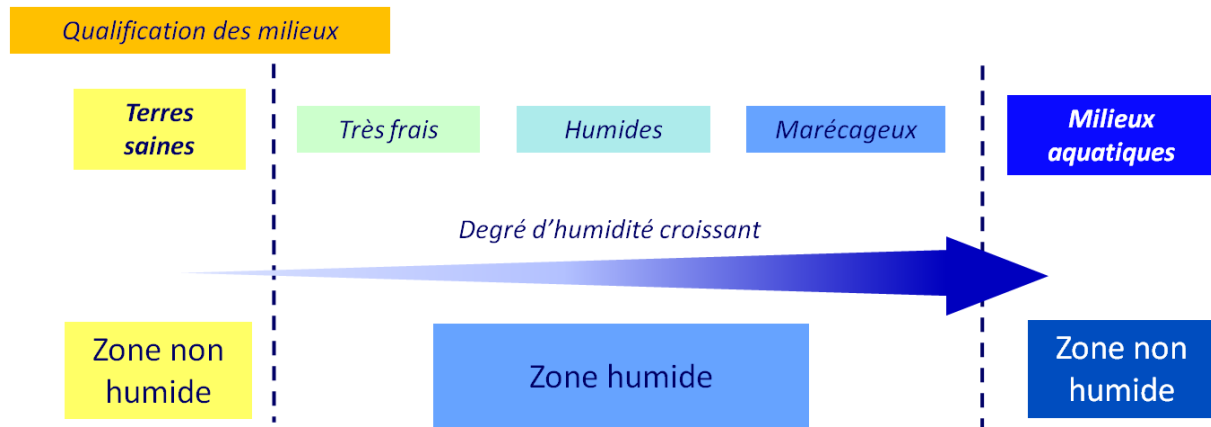


***Situation de la commune de Viennay au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)***

## 2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

### 2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.



#### ***Gradient d'humidité des zones humides***

***(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)***

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- ✗ La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- ✗ L'hydromorphie des sols ;
- ✗ La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

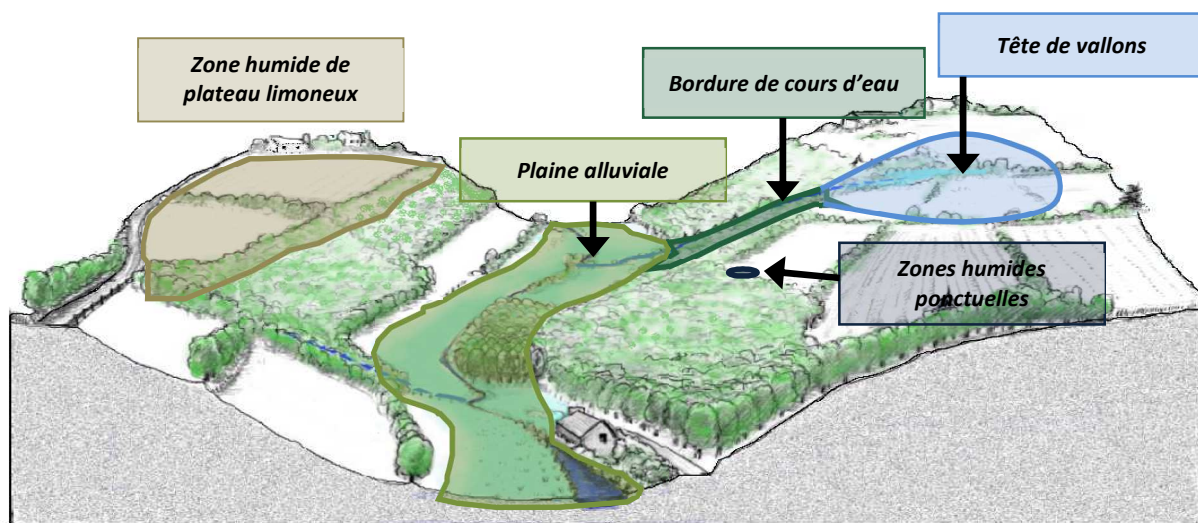
### 2.2. TYPOLOGIE

Selon leurs caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- ✗ Grands estuaires ;
- ✗ Baies et estuaires moyens plats ;
- ✗ Marais et lagunes côtiers ;
- ✗ Marais saumâtres aménagés ;
- ✗ Bordures de cours d'eau ;
- ✗ Plaines alluviales ;

- ✕ Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- ✕ Régions d'étangs ;
- ✕ Bordures de plan d'eau ;
- ✕ Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- ✕ Zones humides ponctuelles ;
- ✕ Marais aménagés à vocation agricole ;
- ✕ Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.



**Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)**

## 2.3. FONCTIONS

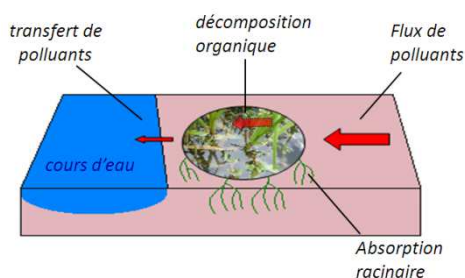
Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

### ✕ Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau...).

### X Fonctions épuratoires :



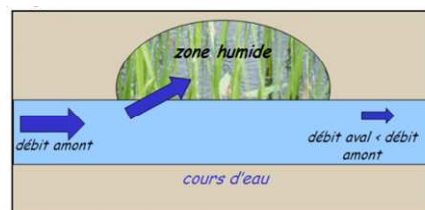
Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

### X Fonctions hydrauliques :



Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.



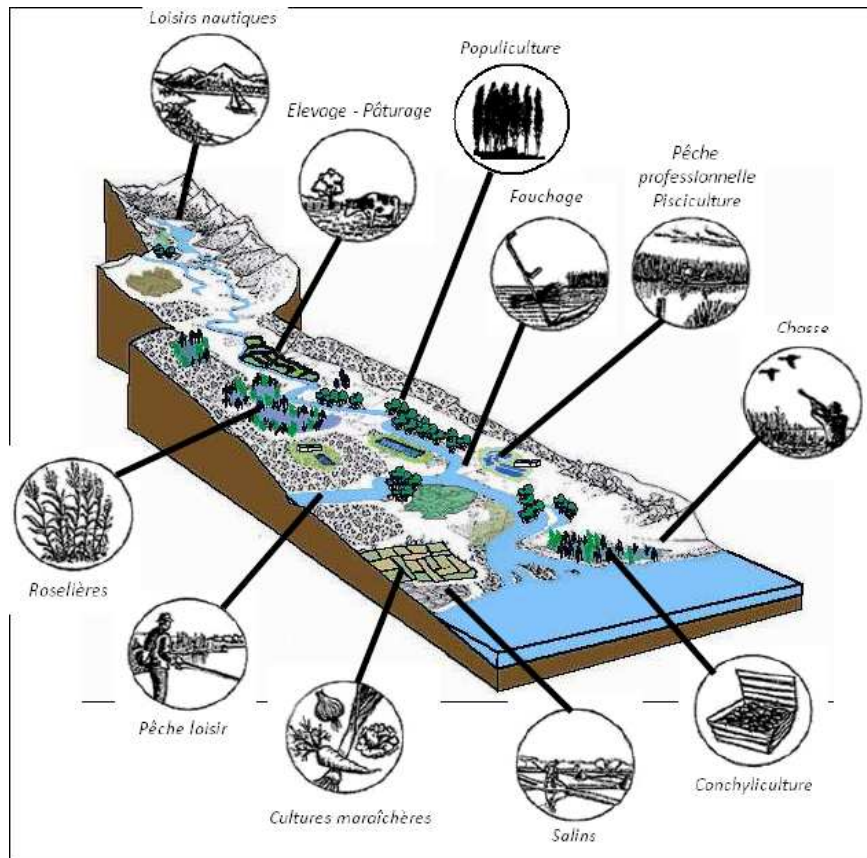
**Source des figures : IIBSN**

### X Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de lâche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume...) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse...) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.



**Fonctions socio-économiques des zones humides**

### 3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

#### 3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Viennay s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. La présente étude prend en compte la méthodologie du **SAGE Thouet**, validée par la Commission Locale de l'Eau du 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- ✕ Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- ✕ Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

#### 3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares...) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIÉP) et les Zones Stratégiques pour la



Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

## 4. CONCERTATION DES ACTEURS

### 4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- ✗ du Maire de la commune ;
- ✗ d'élus ;
- ✗ d'exploitants agricoles ;
- ✗ d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche...

Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. MORIN Christophe
Conseillers municipaux	M. FILLON Dominique
	M. HOUSSIER Christian
Exploitants agricole	M. DAVID Marc
	M. CLISSON Laurent
	Mme LUCET Catherine
	M. LUMINEAU Abel
Représentant AVPRC <sup>1</sup>	M. GUIGNARD Jean
Représentant SMVT <sup>2</sup>	M. CHARRUAUD Guillaume
Représentante SPL <sup>3</sup> des eaux du Cébron	Mme VRIGNAUD Claire
Représentant DSNE <sup>4</sup>	M. BONNESSE Michel

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal.

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

<sup>1</sup> Association Viennoise de Protection de l'Environnement et du Cébron

<sup>2</sup> Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

<sup>3</sup> Société Publique Locale

<sup>4</sup> Deux-Sèvres Nature Environnement

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,...).

## 4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants (présents à une réunion au moins) :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain - Ingénieur naturaliste Mme RISTOR Marie - Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Représentant du SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre

### ✕ Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **18 septembre** à la mairie de Viennay, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'explicitier la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement...).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par les chargés d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de leur passage sur le terrain.

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

✕ Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une dizaine de personnes. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **25 septembre**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations.

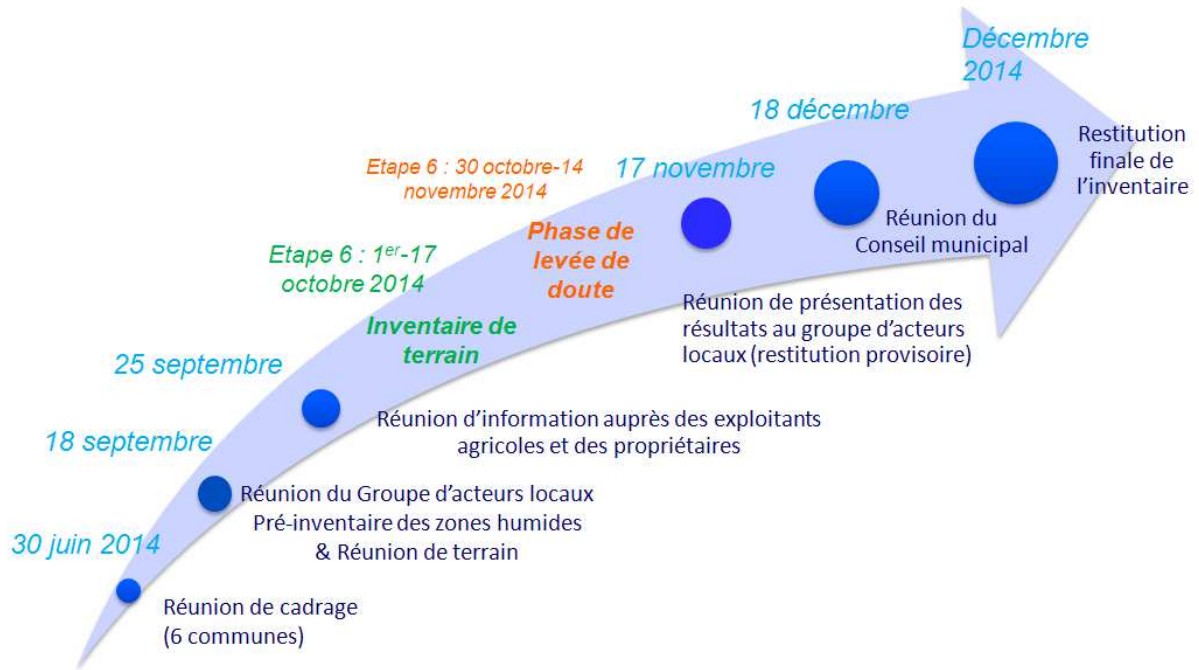
✕ Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du **1<sup>er</sup> au 17 octobre**. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du **30 octobre au 14 novembre**, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette **phase de levée de doutes**, un cahier est ouvert par Mme le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Ensuite, une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **20 novembre**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise et les remarques déposées, ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

Au cours de cette mise à disposition, cinq remarques ont été déposées en mairie et des zones a revérifiées ont été signalées lors de la réunion de restitution provisoire. L'ensemble des retours ont tous été réalisés le **21 novembre**.

✕ Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **18 décembre**.



**Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Viennay**

### **4.3. FINANCEURS**

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Viennay s'est associée à 46 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.



**CHAPITRE 2**

---

**CONTEXTE COMMUNAL**

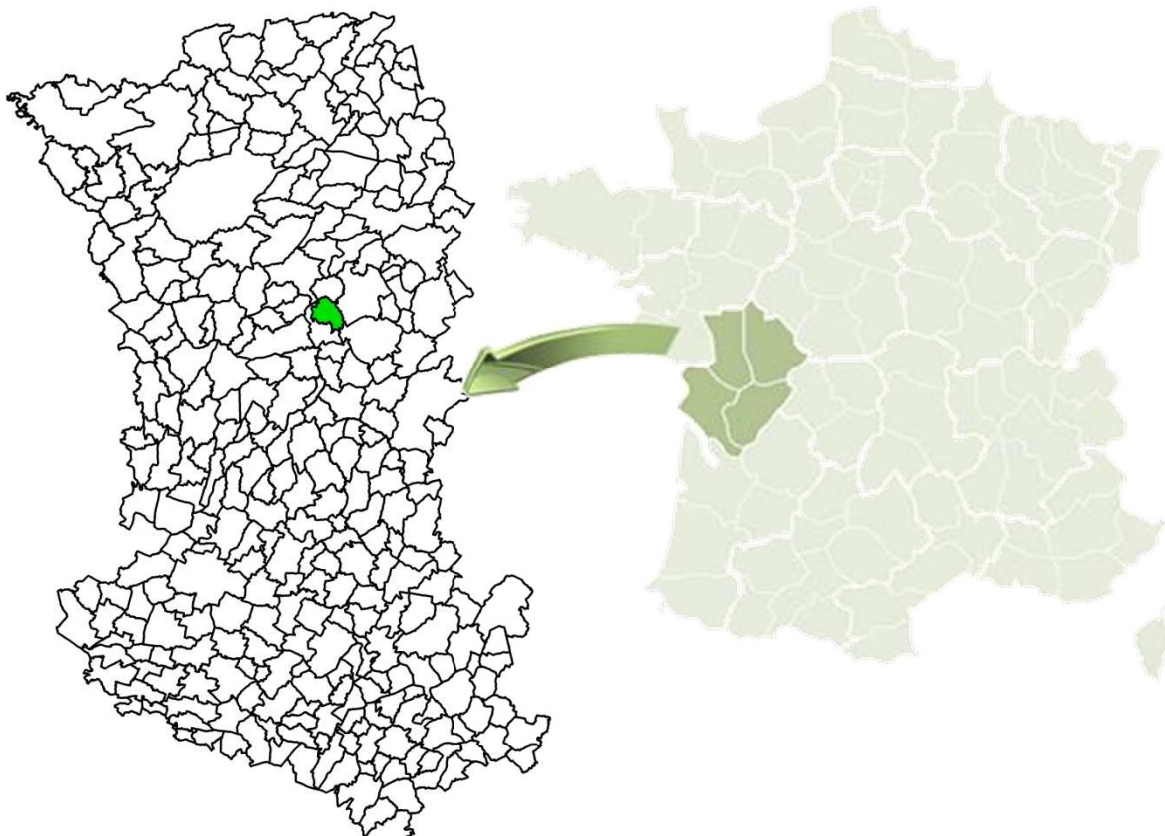
## 1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

---

### 1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Viennay s'étend sur 1571 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 5 km au Nord-Ouest de Parthenay, Viennay est entourée par les communes de Lageon au Nord ; de Gourgé et la Peyratte à l'Est ; de Chatillon-sur-Thouet au Sud-Ouest.



***Localisation de la commune de Viennay dans le département des Deux-Sèvres  
(Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)***



## Viennay - 79347 -

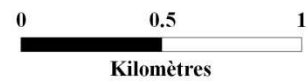
Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine



L'inventaire des zones humides est cofinancé par  
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre  
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau  
Inventaire non exhaustif



Sources : IGN Scan 25© - Pays de Gâtine  
Réalisation : NCA Environnement - Juillet 2014



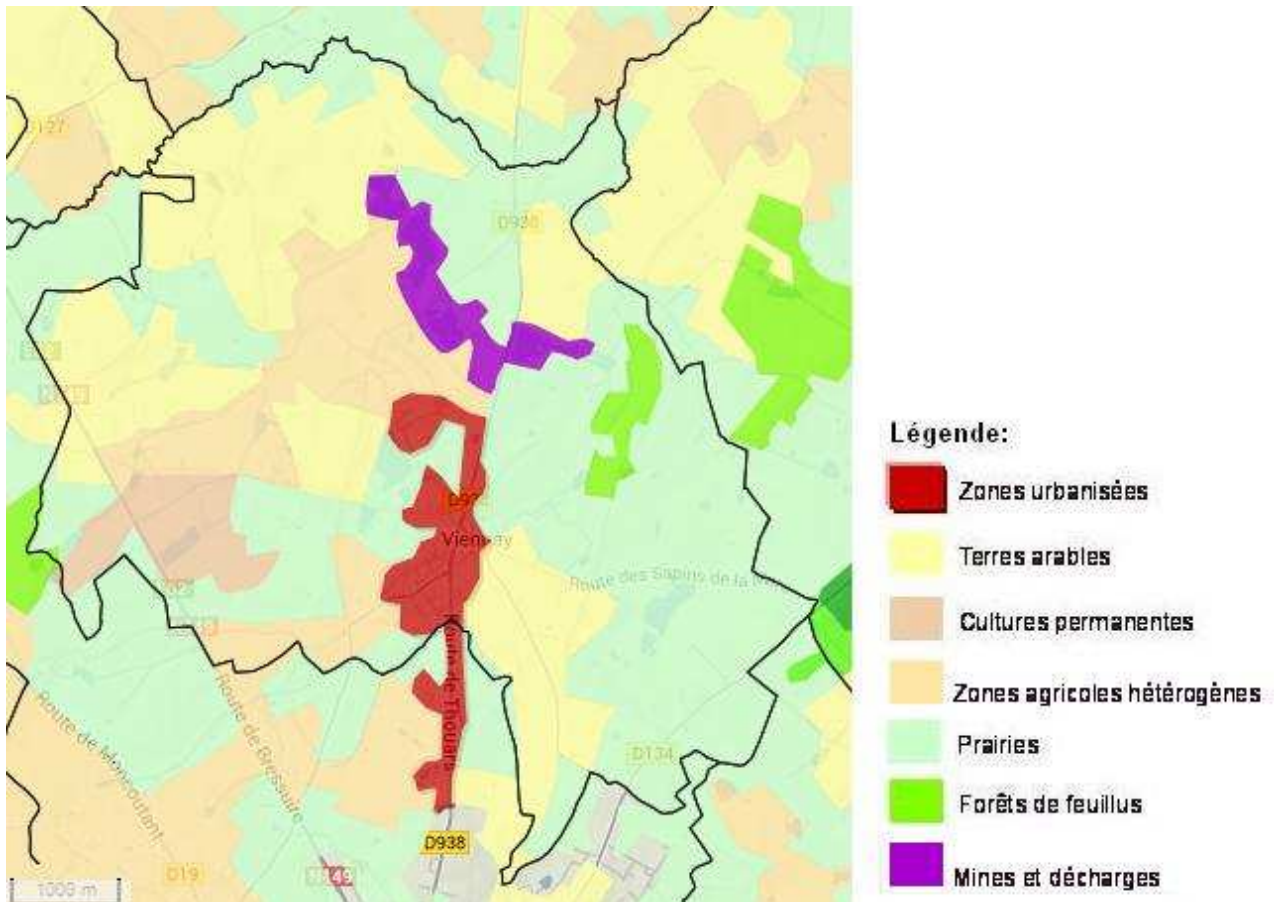
NCA Environnement  
11, allée Jean Monnet  
86170 Neuville-de-Poitou  
05 49 00 43 20

**Carte IGN de la commune de Viennay (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)**



## 1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune de Viennay présente un paysage essentiellement bocager avec une urbanisation concentrée le long de la D938. La présence de carrières, actuellement et anciennement exploitées, est une particularité paysagère sur la commune.



***Occupation des sols de la commune de Viennay (source: BD CORINE Land Cover 2006)***

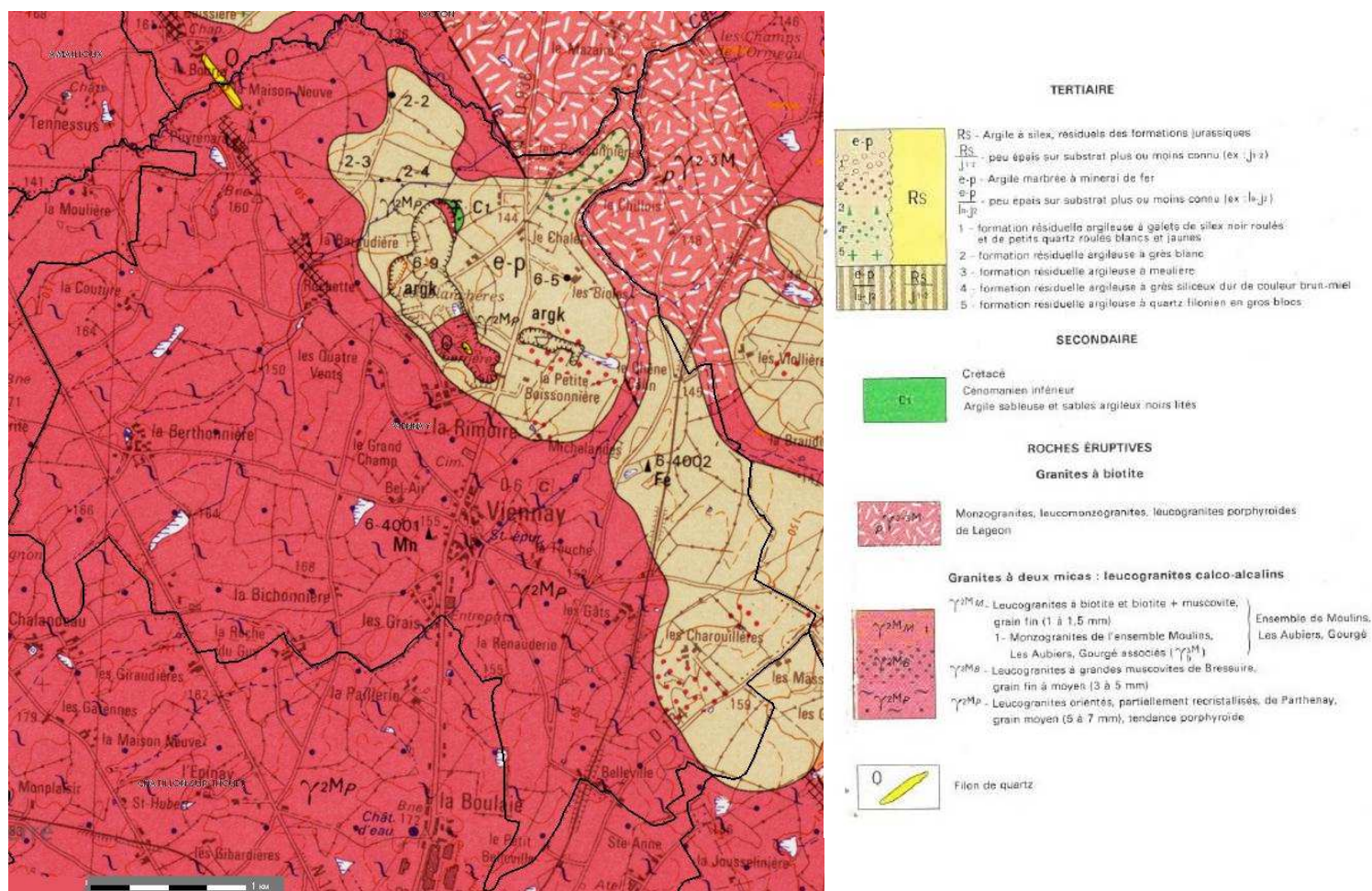
La commune de Viennay est localisée en Gâtine. Le territoire compte 90% de terres agricoles, 2% de forêts et milieux semi-naturels et 8% de territoires artificialisés. (Source : IFEN Corine Land Cover 2006)

## 2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

### 2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez hétérogène avec diverses formations. En simplifiant, la commune de Viennay présente deux faciès distincts :

- ✕ Viennay est dominée majoritairement par des leucogranites ;
- ✕ L'Est de la commune est formé par des argiles marbrées.

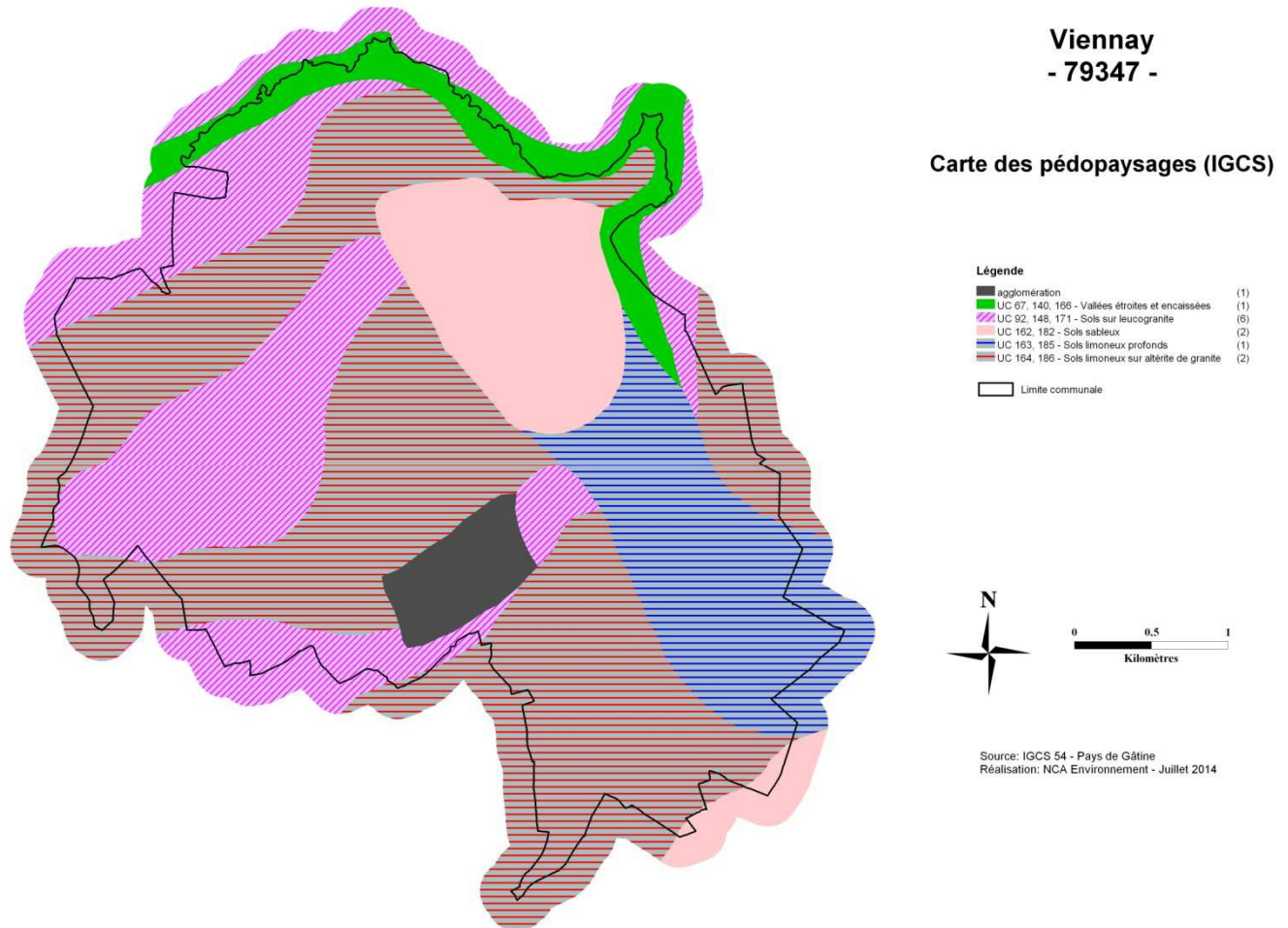


**Carte géologique de la commune de Viennay (source : BRGM)**

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est favorable au maintien de milieux humides. En effet, les zones constituées d'argile offrent des conditions propices à l'expression de zones humides.

La carte pédologique, fait, elle aussi, ressortir quatre types de pédopaysages :

- ✕ Des sols limoneux s'étendent sur la majorité de Viennay;
- ✕ Les sols sur leucogranites sont répartis sur l'ensemble de la commune ;
- ✕ Les sols sableux au centre de la commune ;
- ✕ Les vallées étroites et encaissées.



**Carte des pédopaysages de la commune (Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement)**

La carte des pédopaysages recoupe la carte géologie et présente une homogénéité de sols sur la commune. Les sols limoneux peuvent être hydromorphes, la probabilité d'y avoir des zones humides est forte, contrairement aux sols sableux. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

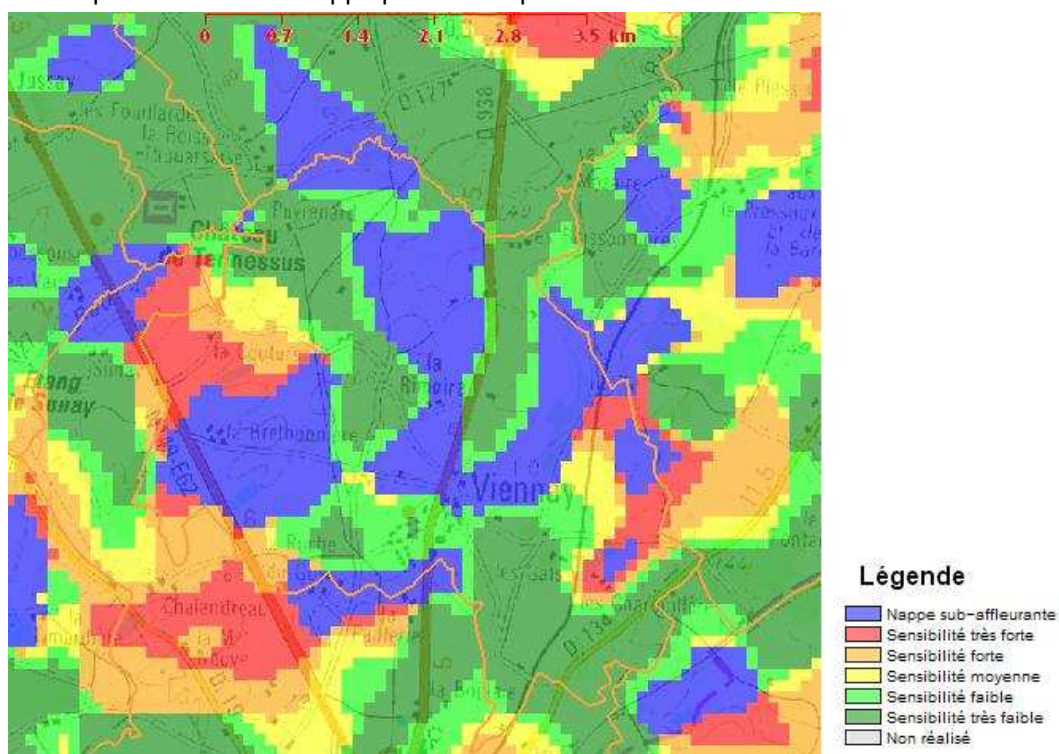
## 2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Viennay est définie par trois aquifères principaux :

- L'aquifère du Massif granitique d'Orvault représente 55% de la ressource en eau ;
- L'aquifère du Massif granitique de Viennay : 36% ;
- L'aquifère du Thouarsais Ouest/Lias : 9%.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltré dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.



**Remontées de nappe sur la commune de Viennay (source : BRGM)**

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long du Cébron, du ruisseau du Bourg et du ruisseau du Chillois.

**CHAPITRE 3**

---

**METHODOLOGIE**

## 1. PRE-LOCALISATION

---

### 1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- ✕ Pré-localisation d'AgroCampus) ;
- ✕ Réseau hydrographique ;
- ✕ Carte géologique ;
- ✕ Carte pédologique ;
- ✕ Aléa des remontées de nappes ;
- ✕ Topographie ;
- ✕ Photo-aériennes (orthophotoplans), Scan 25 IGN®.





## Viennay - 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine



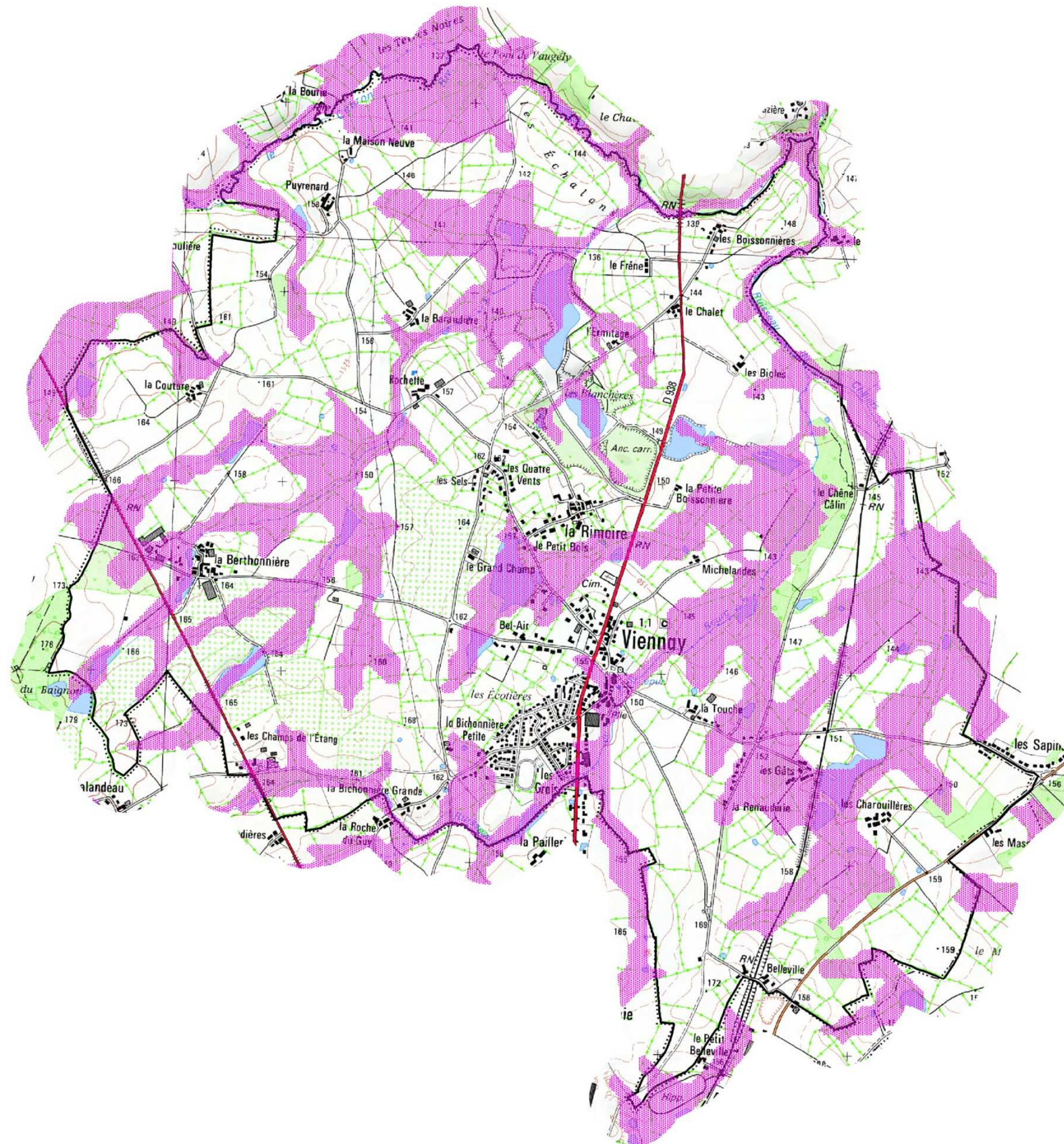
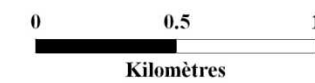
### Carte de prélocalisation des zones humides

**Légende:**

-  Zones humides potentielles
-  Limite communale

Sources : IGN Scan 25®, Agrocampus de Rennes  
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

Réalisation : NCA Environnement - Juin 2014



NCA  
11, allée Jean Monnet  
86 170 Neuville de Poitou  
05 49 00 43 20

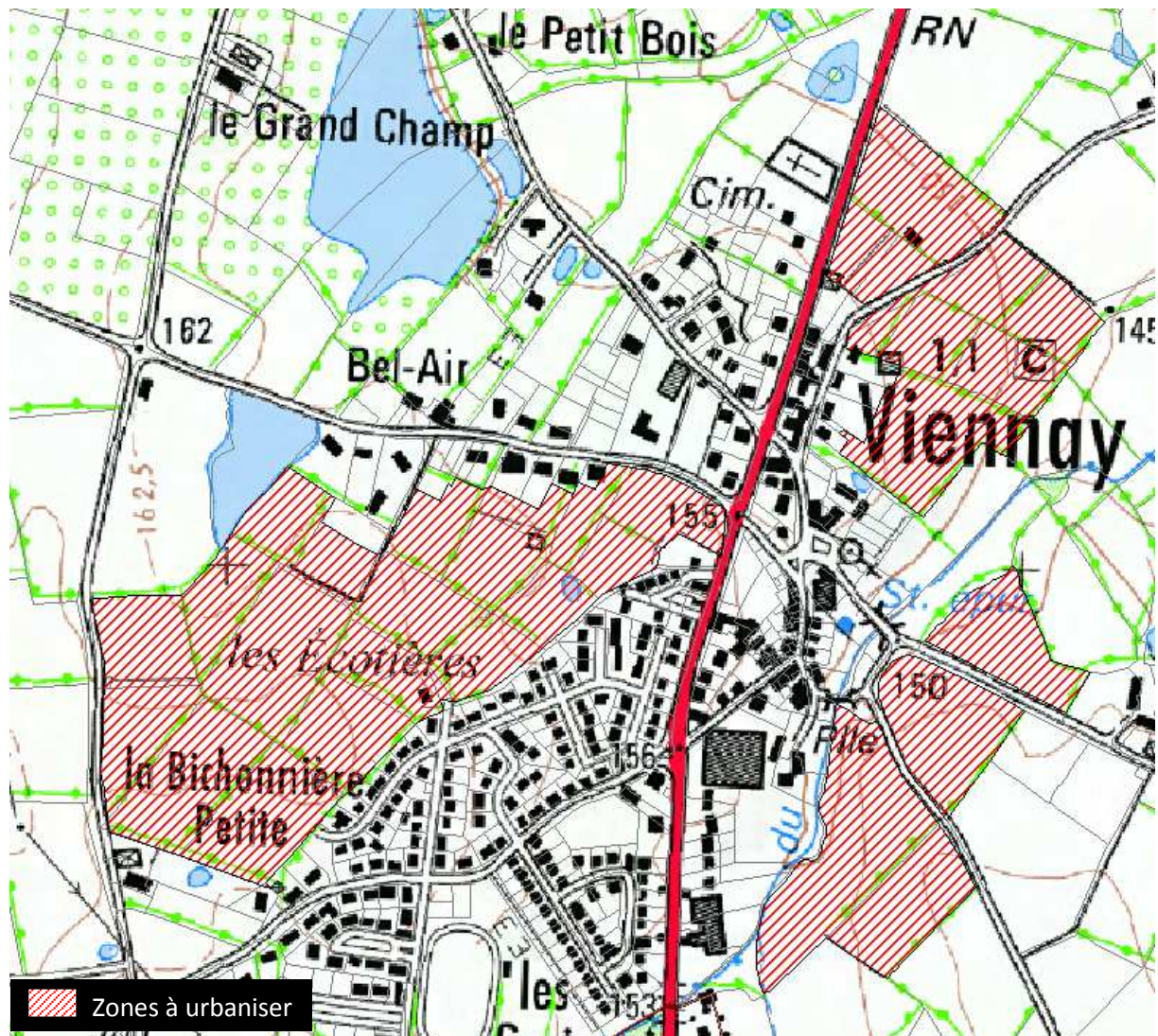
### ***Pré-localisation des zones humides (sources : AgroCampus)***



## 1.2. ZONES A URBANISER

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux. Une attention particulière a été portée sur les zones à urbaniser (ZAU) déjà définies sur le territoire de Viennay. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages...), a été réalisée.

Afin de parer à l'éventualité d'une présence de milieux humides sur les ZAU, une prospection plus large a été réalisée sur les parcelles proches de ces zones. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :



**Zones à urbaniser (données fournies par la mairie de Viennay)**

Les parcelles urbanisables ont fait l'objet d'une prospection fine lors du passage sur le terrain.

## 2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

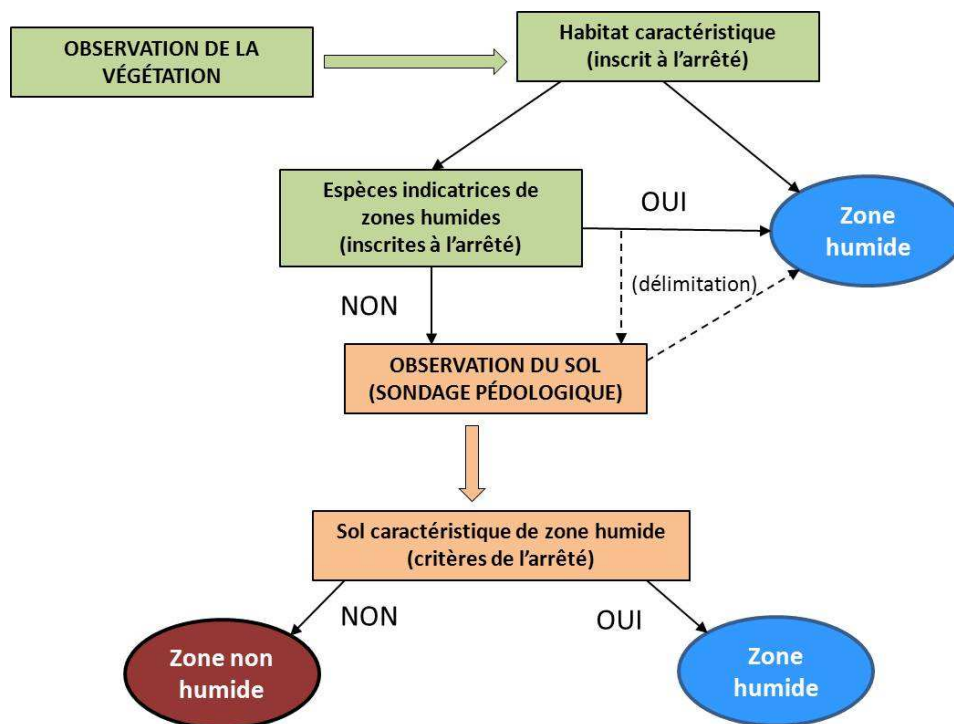
La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- ✗ la limite de présence d'habitats humides ;
- ✗ l'engorgement des sols ;
- ✗ l'hydromorphie des sols ;
- ✗ la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ✗ ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, ...).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet, respecte le logigramme suivant :



***Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)***

## 2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

### 2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

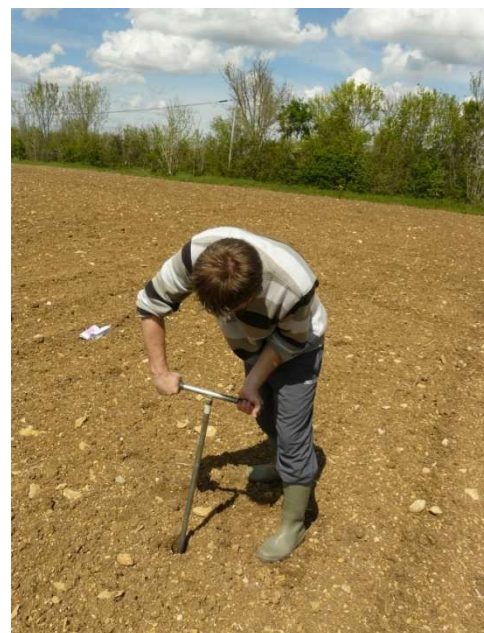
L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

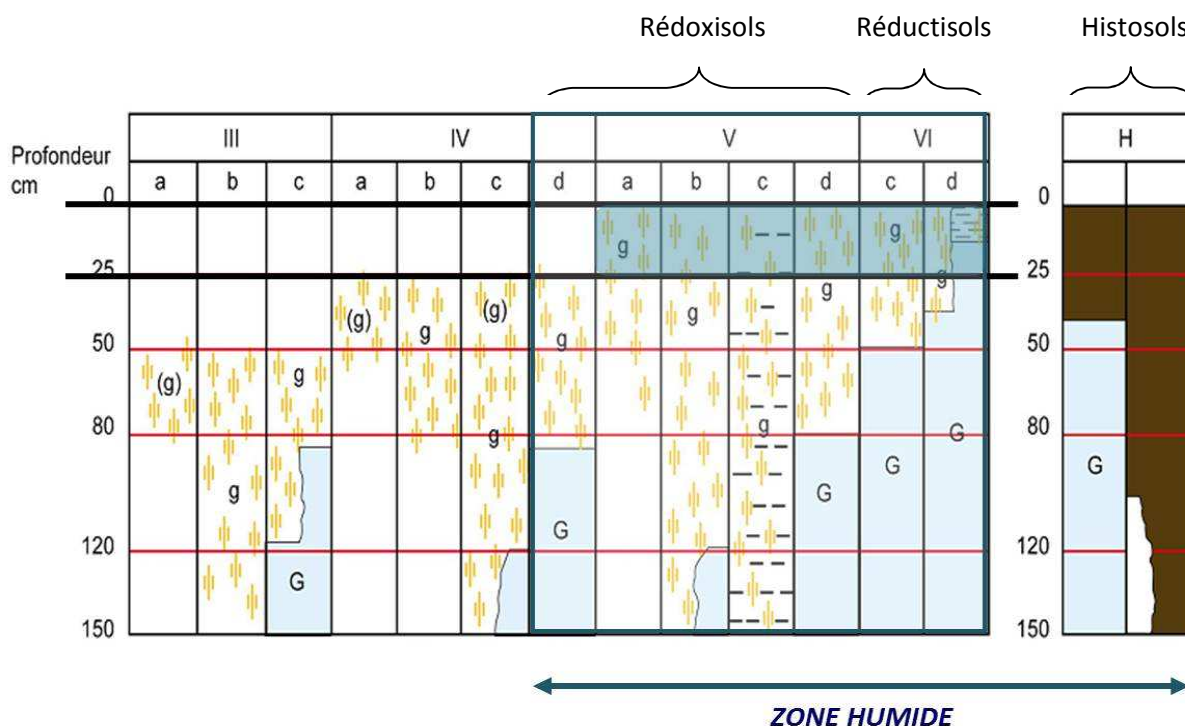
- ✗ D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- ✗ De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- ✗ De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- ✗ De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.



**Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée**

***(Sources : NCA environnement)***





**Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)**

### 2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- ✕ des communautés d'espèces végétales, dénommées « **habitats** », caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

**Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :**



Cariçaie



Mégaphorbiaie



Prairie calcaire à Molinie



Prairie humide eutrophe



Roselière



Tourbière alcaline

- ✕ des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

**Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :**



Renoncule rampante  
*Ranunculus repens*



Fritillaire pintade  
*Fritillaria meleagris subsp. meleagris*



Menthe aquatique  
*Mentha aquatica*



Cardamine des prés  
*Cardamine pratensis*



Lychnis fleur-de-coucou  
*Lychnis flos-cuculis*



Orchis à fleurs lâches  
*Anacamptis laxiflora*

## 2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée...).

La campagne de terrain a été réalisée **du 1<sup>er</sup> au 17 octobre 2014**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN<sup>5</sup>, chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- ✕ Informations générales (date, toponyme, cours d'eau...)
- ✕ Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- ✕ Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie...)
- ✕ Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- ✕ Régime de submersion (fréquence, étendue)
- ✕ Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique...)
- ✕ Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture...)
- ✕ Activités et usages dans et autour de la zone
- ✕ Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

---

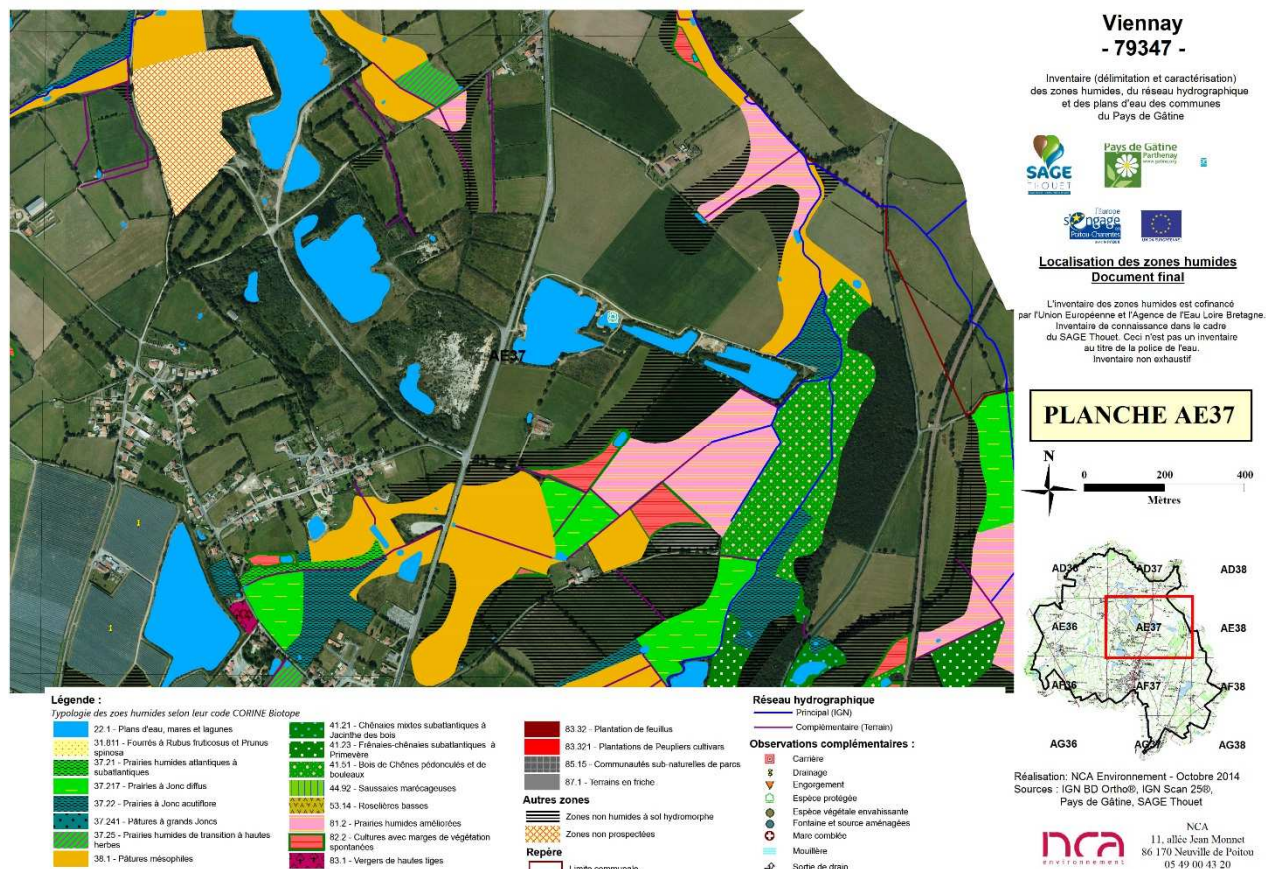
<sup>5</sup> Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.



### 3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1/7000<sup>ème</sup> :



**Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Viennay**  
**(Sources : IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine; NCA environnement)**

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau  
Commune de Viennay (79)

The screenshot displays the GWERN software interface. On the left, a map shows a wetland area highlighted in yellow and cyan. The right side features a data entry form for site ID 79268\_ZH\_0057. The form includes tabs for 'Général', 'Hydrologie', 'Biologie', 'Contexte', and 'Bilan'. The 'Général' tab is active, showing fields for 'Id/Nom du site fonctionnel d'appartenance', 'Toponyme' (Paluau), 'Typologie Habitat Corine Biotope' (37.241 Pâtures à grand jonc), and 'Typologie(s) Habitat(s) Corine Biotope secondaire(s)'. A 'Critères de délimitation' section includes 'Végétation hygrophile' and 'Hydromorphie du sol'. A photograph of a wetland area is shown with a date of 27/05/2014. The bottom status bar indicates coordinates (X: 460472, Y: 6637107), the number of wetlands in selection (1), and other technical details.

**Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN**

**CHAPITRE 4**

---

**RESULTATS DE L'INVENTAIRE**

## 1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

---

### 1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Viennay est située sur le bassin versant du Thouet. Elle présente un réseau hydrographique dense, qui s'étend sur près de **27 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, **10,75 km** de cours d'eau présentent un régime permanent et **16,16 km** un régime temporaire. Il est composé principalement du Cébron (5,67km), du Ruisseau du Bourg (3,92 km), du Ruisseau du Chillois (3,38 km) et d'autres petits cours d'eau au régime temporaire (cf. carte ci-après).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **21,47 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs où le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



*Le Cébron*



*Ruisseau à Rochette*

#### **Réseau hydrographique principal** **(source: NCA Environnement)**

Sur la commune, on observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau. Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés.

**Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.**

**Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.**

## Viennay - 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine



Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

N.B :

- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre  
de la Police de l'eau,
- \* Inventaire non exhaustif,
- \* Prospections de terrain effectuées  
au mois d'octobre 2014

### Cartographie du réseau hydrographique :

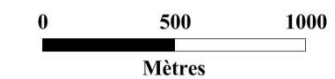
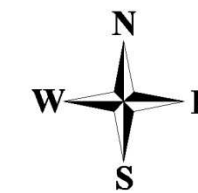
#### Réseau hydrographique principal (IGN) :

- Le Cébron (5,67 km)
- Ruisseau du bourg (3,92 km)
- Ruisseau du Chillois (3,38 km)
- Sans nom (13,93 km)

#### Réseau hydrographique complémentaire (terrain) :

- Réseau hydrographique  
complémentaire (21,47 km)

— Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

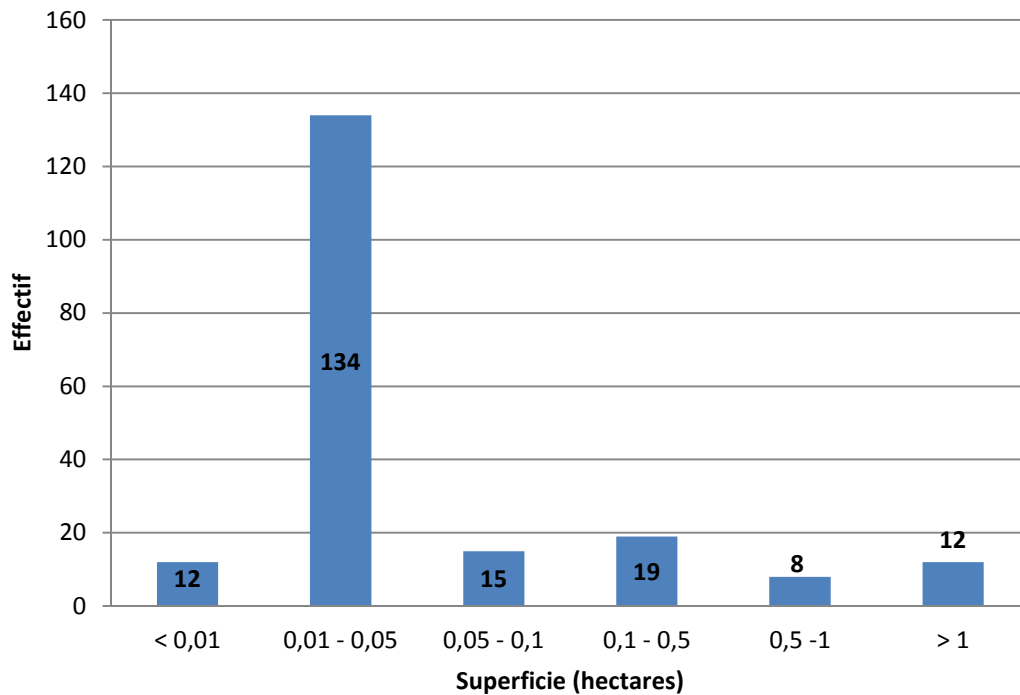
NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

***Inventaire du réseau hydrographique de la commune de Viennay***  
**(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)**



## 1.2. PLANS D'EAU DONT MARES ET LAGUNES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **200 plans d'eau et mares**, pour une surface totale de **53,95 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de quelques mètres carrés à 7,33 ha. La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (moins de 0,05 ha) destinées historiquement à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha). Cependant, 12 plans d'eau dépassent l'hectare.



***Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : NCA environnement)***





**Viennay**  
**- 79347 -**

**Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine**



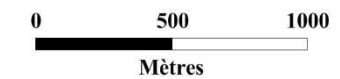
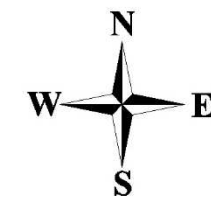
Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

- N.B :
- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
  - \* Inventaire non exhaustif,
  - \* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014



**Cartographie des  
plans d'eau :**

- Plans d'eau, mares, lagunes
- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

**Inventaire des plans d'eau, mares et réserves de la commune Viennay**  
**(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)**

NCA, Etudes & Conseils en Environnement  
11 Allée Jean Monnet – 86170 NEUVILLE-DE-POITOU



***Exemples de typologies de plans d'eau et mares (sources : NCA) :***



**Mare d'abreuvement**



**Etang de pêche dans ancienne carrière**



**Ancienne carrière**



**Retenue d'irrigation**

### 1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

36 observations complémentaires ont été notées sur Viennay. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que : source, fontaine, engorgement... A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif (contexte climatique pas toujours favorable à leur observation ; zones non prospectées...).

Une espèce envahissante a été repérée sur la commune, au lieu-dit la Grande Bichonnière. Il s'agit de la Jussie à Grande Fleur (*Ludwigia grandiflora*). Elle a envahi la totalité d'un plan d'eau de taille assez faible mais, il est connecté par un petit cours d'eau à un autre plan d'eau beaucoup plus grand. Ce problème devra être traité au plus vite avant que plusieurs plans d'eau soient touchés et que les coûts d'arrachage deviennent importants. M. le Maire a été informé de la présence de cette espèce ainsi que le représentant du SAGE Thouet.



**Etang de la Grande Bichonnière totalement colonisé par la Jussie**

Une autre espèce, celle-ci protégée, a été signalée par M. BONNESSE (représentant de DSNE) lors de la restitution au groupe d'acteurs locaux : la Pilulaire (*Pilularia globulifera*). Elle est localisée dans un des étangs correspondant aux anciennes carrières aujourd'hui utilisées comme lieu de pêche privé.

**Viennay**  
**- 79347 -**

**Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine**



Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

N.B :

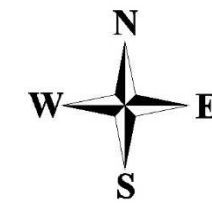
- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre  
de la Police de l'eau,
- \* Inventaire non exhaustif,
- \* Prospections de terrain effectuées  
au mois d'octobre 2014

**Cartographie des  
observations complémentaires :**

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drain
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Limite communale



0 500 1000  
Mètres



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

***Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides (Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)***



## 2. ZONES HUMIDES

---

### 2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **798 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **288** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb et H du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 112 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune).



**Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite**  
**(Sources : NCA Environnement)**





**Viennay**  
**- 79347 -**

**Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine**



Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

N.B :

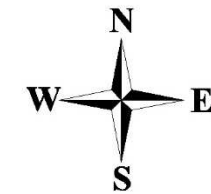
- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre  
de la Police de l'eau,
- \* Inventaire non exhaustif,
- \* Prospections de terrain effectuées  
au mois d'octobre 2014

**Carte des sondages  
pédologiques**

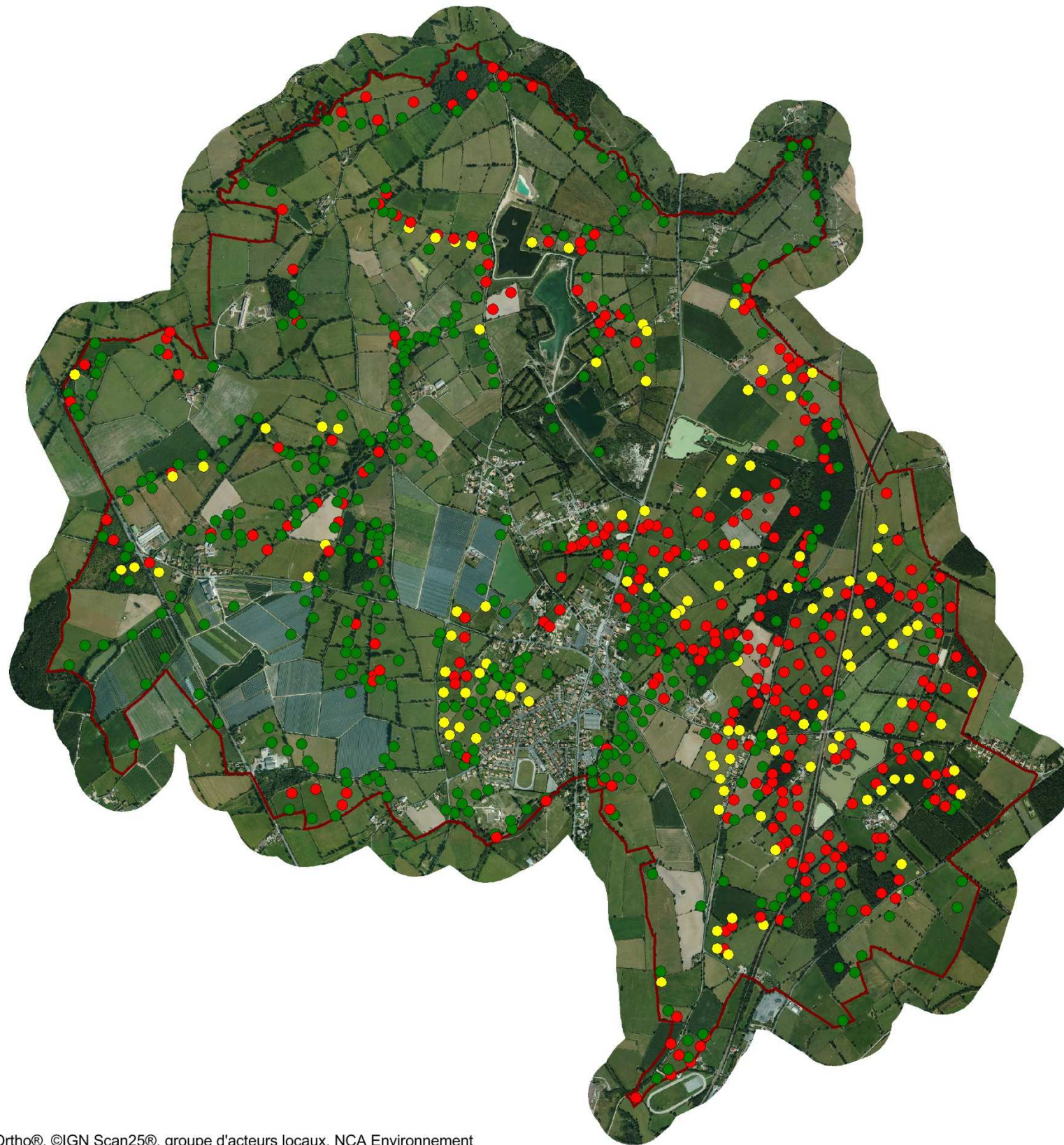
*Sondages pédologiques :*

- Sol sain
- Sol caractéristique de zone humide
- Sol hydromorphe non  
caractéristique de zone humide

▭ Limite communale



0 500 1000  
Mètres



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

***Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Viennay***

***(Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)***

NCA, Etudes & Conseils en Environnement  
11 Allée Jean Monnet – 86170 NEUVILLE-DE-POITOU



## 2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **279,22 ha**, soit environ **17,77 %** de la surface communale totale. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne française, comprise entre 6 et 16%. Ce résultat s'explique par le contexte géologique, hydrographique et topographique de la commune : forte présence d'argile, réseau hydrographique dense et peu de relief.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé en contexte de plateau. La répartition des zones humides est hétérogène sur le territoire communal : l'essentiel des zones se situe sur la moitié Est de la commune.

D'autre part, les zones non humides présentant des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèlent une surface totale de 94,93 ha.



## Viennay - 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine



Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

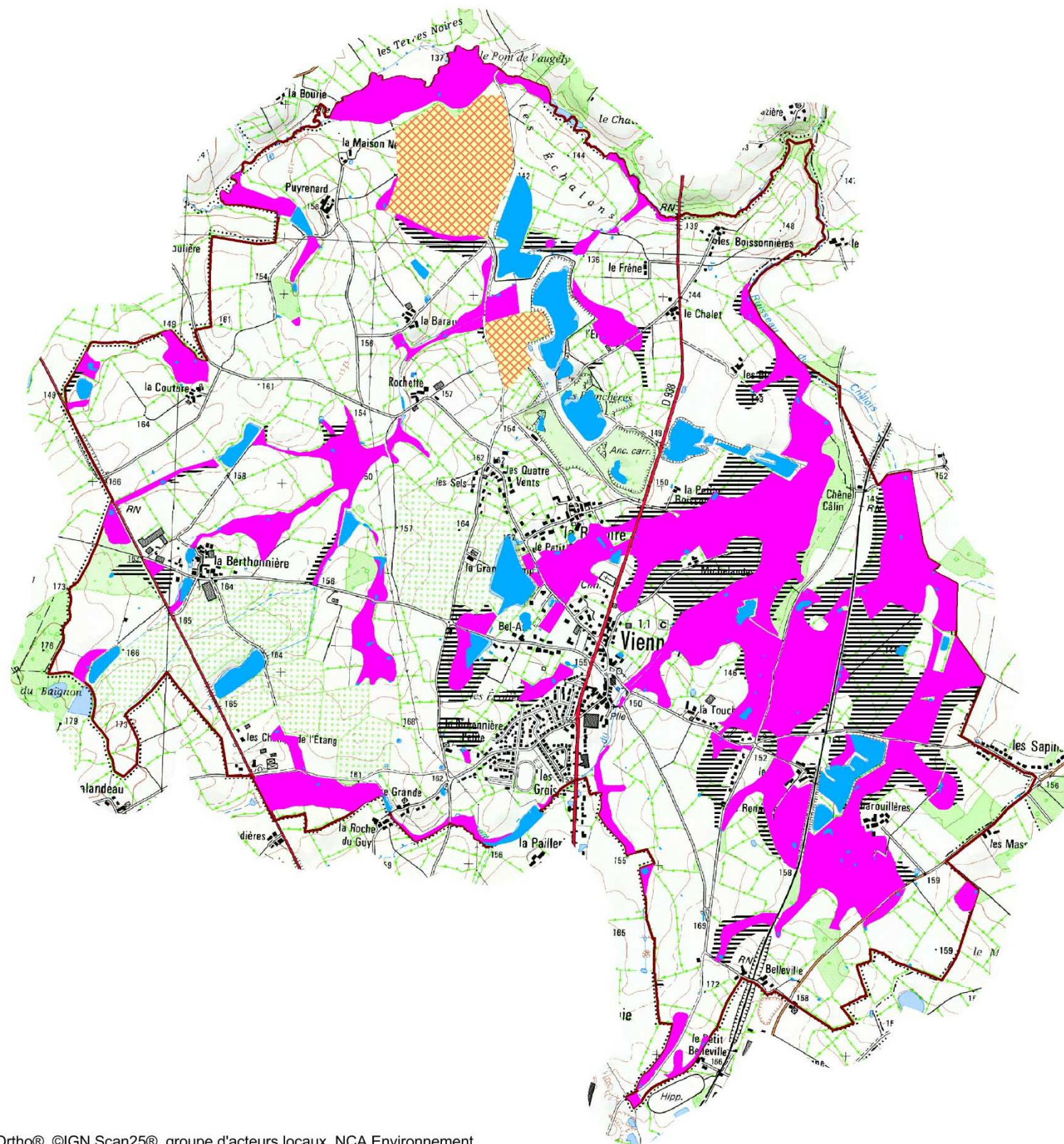
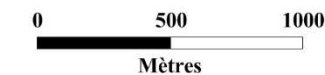
N.B :

- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre  
de la Police de l'eau,
- \* Inventaire non exhaustif,
- \* Prospections de terrain effectuées  
au mois d'octobre 2014

### Cartographie des zones humides :

Zonages :

- Zones humides
- Plans d'eau, mares et  
lagunes
- Zones non humides à  
sol hydromorphe
- Zones non prospectées
- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

***Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de Viennay  
(Sources : ©IGN Scan25® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)***

NCA, Etudes & Conseils en Environnement  
11 Allée Jean Monnet – 86170 NEUVILLE-DE-POITOU

**Viennay**  
**- 79347 -**

**Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine**



Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

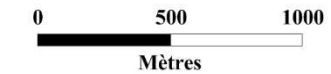
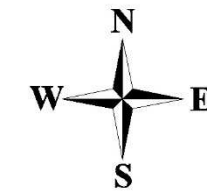
N.B :

- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre  
de la Police de l'eau,
- \* Inventaire non exhaustif,
- \* Prospections de terrain effectuées  
au mois d'octobre 2014

**Cartographie des  
zones humides :**

Zonages :

-  Zones humides
-  Plans d'eau, mares et  
lagunes
-  Zones non humides à  
sol hydromorphe
-  Zones non prospectées
-  Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

***Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de Viennay***  
***(Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)***

NCA, Etudes & Conseils en Environnement  
11 Allée Jean Monnet – 86170 NEUVILLE-DE-POITOU

## 2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

### 2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliquée sur le territoire de Viennay, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **41,40% des zones humides sont en contexte de plaine et plateau (SDAGE 10)**, 32,55% en bordure de cours d'eau (SDAGE 5), 5,62% sont des zones humides de plaines alluviales (SDAGE 6), 3,72 des zones humides se situent en bordure de plan d'eau (SDAGE 9) et 0,71% sont des zones humides de bas-fonds (SDAGE 7).

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 16,19 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE		Surface (ha)	Proportion (%)
<b>Milieux humides</b>			
5 -	Bordures de cours d'eau	108,46	32,55
6 -	Plaines alluviales	18,73	5,62
7 -	Zones humides de bas-fonds	2,38	0,71
9 -	Bordures de plans d'eau	12,38	3,72
10 -	Plaines et plateaux	137,27	41,20
<b>SOUS-TOTAL (milieux humides)</b>		<b>279,22</b>	<b>83,81</b>
<b>Milieux aquatiques</b>			
11 -	Zones humides ponctuelles	53,95	16,19
<b>TOTAL</b>		<b>333,17</b>	<b>100</b>





## Viennay - 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine



Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

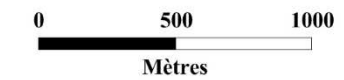
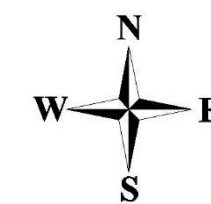
N.B :

- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre  
de la Police de l'eau,
- \* Inventaire non exhaustif,
- \* Prospections de terrain effectuées  
au mois d'octobre 2014

### Cartographie des zones humides, typologie SDAGE :

#### Légende :

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 6 - Plaines alluviales
- 7 - Zones humides de bas fonds en tête  
de bassin
- 9 - Bordures de plans d'eau
- 10 - Marais et landes humides de plaines  
et plateaux
- 11 - Plans d'eau, mares et lagunes
- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

***Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Viennay (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)***



### **2.3.2. Typologie CORINE Biotopes**

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

- 1) Habitats littoraux et halophile ;
- 2) Milieux aquatiques non marins ;
- 3) Landes, fruticées et prairies ;
- 4) Forêts ;
- 5) Tourbières et Marais ;
- 6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
- 8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.



**Viennay**  
**- 79347 -**

**Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine**



Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

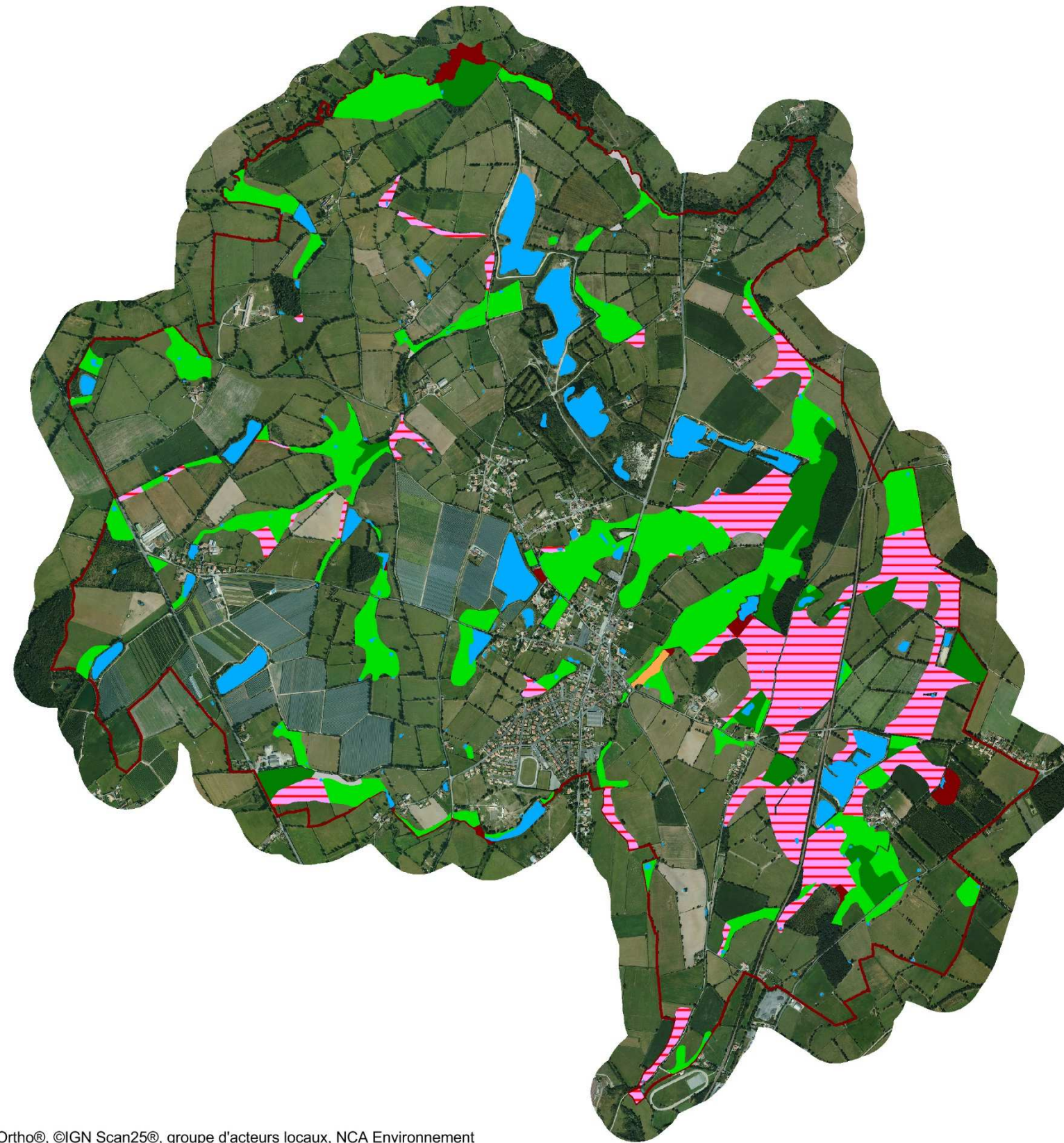
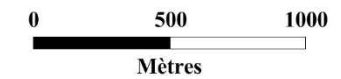
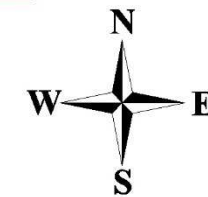
N.B :

- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre  
de la Police de l'eau,
- \* Inventaire non exhaustif,
- \* Prospections de terrain effectuées  
au mois d'octobre 2014

**Cartographie des  
zones humides, typologie  
CORINE biotope :**

**Typologie CORINE Biotope**  
Classification niveau 1

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements spontanés
- 5 - Roselières
- 8c - Cultures
- 8d - Divers
- 8p - Boisements plantés
- Plans d'eau, mares, lagunes
- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

**Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de Viennay**  
**(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)**

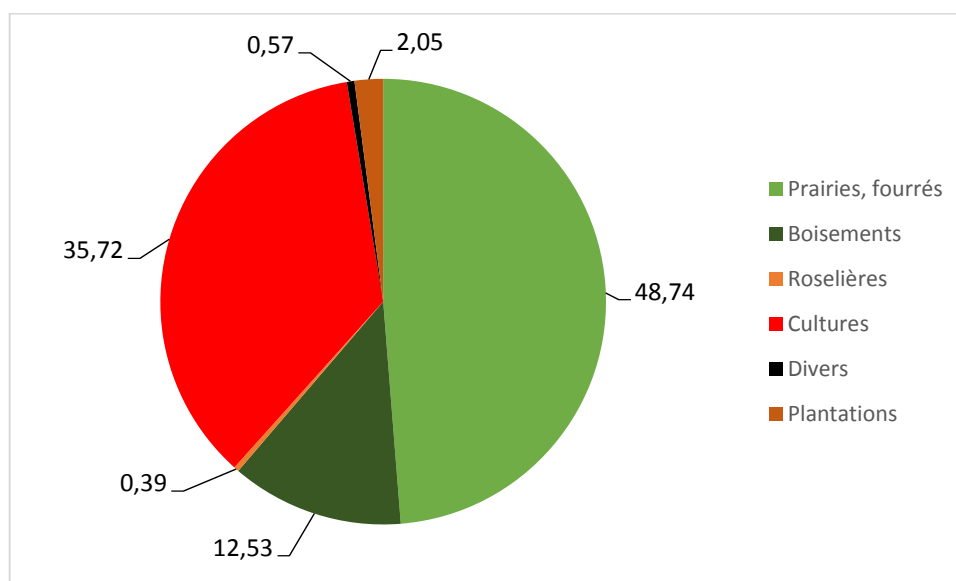
NCA, Etudes & Conseils en Environnement  
11 Allée Jean Monnet – 86170 NEUVILLE-DE-POITOU



	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	136,08	48,74
4 -	Boisements	34,99	12,53
5 -	Roselières et marais	1,09	0,39
8 -	Terres cultivées	99,75	35,72
8 -	Plantations	5,73	2,05
8 -	Divers	1,58	0,57
	<b>TOTAL</b>	<b>279,22</b>	<b>100</b>

**Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)**

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, qui sont les **prairies** : près de 49 % des zones humides. Ensuite, on retrouve les cultures, avec près de 100 ha ce qui représente 35,72% des zones humides. Les roselières et marais, floristiquement intéressant, ne représentent que 0,39 % des zones inventoriées. 12,53 % des zones sont des boisements spontanés. Les plantations sont majoritairement des peupleraies et représentent 2,05% des zones humides. Enfin, sont regroupés sous l'appellation « divers » les friches et espaces anthropisés. Ces espaces représentent 0,57 % des zones humides.



**Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté**

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 20 habitats différents ont été définis, en zone humide, sur Viennay.

**La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :**

### **3 - PRAIRIES, FOURRES : 136,08 ha (48,74 %)**

#### **31 - Landes et fruticées**

##### **31.8 - Fourrés**

###### **31.81 - Fourrés médio-européens sur sols fertiles**

**31.811 - Fruticées à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus* : 1,66 ha**

#### **37 - Prairies humides et mégaphorbiaies**

##### **37.2 - Prairies humides eutrophes**

###### **37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 7,02 ha**

**37.217 - Prairies à Jonc diffus : 21,04 ha**

###### **37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 36,68 ha**

###### **37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex**

**37.241 - Pâtures à grand jonc : 0,52 ha**

###### **37.25 - Prairies humides de transitions à hautes herbes : 3,88 ha**

#### **38 - Prairies mésophiles**

##### **38.1 - Pâtures mésophiles : 65,28 ha**

### **4 - BOISEMENTS : 34,99 ha (12,53 %)**

#### **41 - Forêts caducifoliées**

##### **41.2 - Chênaies-Charmaies**

###### **41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthe des bois : 8,34 ha**

###### **41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevères : 11,87 ha**

##### **41.5 - Chênaies acidiphiles**

###### **41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux : 10,8 ha**

#### **44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides**

##### **44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais**

###### **44.92 - Saussaies marécageuses : 3,98 ha**



**5 - TOURBIERES ET MARAIS : 1,09 ha (0,39 %)**

**53 - Végétation de ceinture des bords des eaux**

**53.1 - Roselières**

**53.14 - Roselière basse : 1,09 ha**

**8 - TERRES CULTIVEES : 99,75 ha (35,72 %)**

**81 - Prairies améliorées**

**81.2 - Prairies humides améliorées : 53,95 ha**

**82 - Cultures**

**82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée : 45,8 ha**

**8 - PLANTATIONS : 5,73 ha (2,05 %)**

**83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres**

**83.1 - Vergers de hautes tiges : 0,3 ha**

**83.3 - Plantations**

**83.32 - Plantations de feuillus : 4,23 ha**

**83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 1,2 ha**

**8 - DIVERS : 1,58 ha (0,57 %)**

**85 - Parcs urbains et grands jardins**

**85.1 - Grands parcs**

**85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs : 0,07 ha**

**87 - Terrains en friche et terrains vagues**

**87.1 - Terrains en friche : 1,51 ha**

## X Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies mésophiles. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (près de 49% des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

### 31.8 - Fourrés

Quelques secteurs humides sont caractérisés par un envahissement du milieu par un petit nombre d'espèces. On y retrouve des sols pauvres, qui laissent apparaître une formation végétale moins diversifiée au sein de laquelle dominent la Ronce (*Rubus fruticosus*) ou le Prunellier (*Prunus spinosa*).

Ces habitats n'accueillent pas d'espèces animales et végétales à enjeu, mais peuvent constituer toutefois un habitat pour certaines d'entre elles, et assurent un rôle de corridor écologique.

### 37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement éparé, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, quatre types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques (37.21),
- les prairies à Jonc diffus (37.217), dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies à Jonc acutiflore (37.22), dominées par *Juncus acutiflorus*,
- Les pâtures à grands Joncs (37.241), dominées par *Juncus effusus*, *Juncus conglomeratus* et *Juncus inflexus*,
- les prairies humides de transition à hautes herbes (37.25), en cours de fermeture après arrêt de l'exploitation.



Prairie à Jonc acutiflore

### 38.1 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Sur Viennay, cet habitat est le plus représenté. En effet, une majorité de zones humides a été observée en contexte de plateau sans connexion avec le réseau hydrographique. On se situe sur des sols frais, peu perméables, qui retiennent l'eau sans pour autant être impraticable. Ces prairies sont constitutives du paysage bocager.



## X Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Viennay, les boisements naturels sont pour la plupart dominés par les Chênes (*Quercus sp.*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

### 41.2 - Chênaies-charmaies

Ces boisements sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lequel cohabite souvent le Charme (*Carpinus betulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylus avellana*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position sur le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.



### 44.5 - Chênaies acidiphiles.

Forêts de Chênes se développant sur des sols acides, non caractéristiques de zone humide mais pouvant être présents sur des sols frais. La strate herbacée est riche en Molinie bleue (*Molinia caerulea*), en Carex (*Carex sp.*) et en Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). Cet habitat, dominé par le Chêne et le Bouleau, est en mosaïque avec des habitats prairiaux floristiquement intéressants.



#### 44.92 - Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.

#### ✕ Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

Les roselières sont caractérisées par des hélophytes de grande taille tels que la Massette ou la Baldingère faux-roseau. Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes. De plus, cet habitat est susceptible d'accueillir une faune particulière.

##### 53.1 - Roselières

Formations dominées par des grands hélophytes, habituellement pauvres en espèces (souvent dominées par une seule espèce) et se développant principalement dans les eaux stagnantes, de profondeur variable. Sur la commune de Viennay, la roselière identifiée est dominée par l'Iris (*Iris pseudacorus*).



#### ✕ Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les prairies semées (81.2), les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

### **81.2 - Prairies humides améliorées**

Les prairies humides améliorées sont généralement des prairies de fauche semée en Ray-grass (*Lolium multiflorum* ou *L. perenne*). Souvent pauvres en espèces, elles se diversifient au cours du temps. On peut alors y trouver de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), des Trèfles (*Trifolium repens*, *pratense*) et des Joncs dans les parties les plus humides.



### **82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée**

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place...) entourées de haies et/ou de lisières herbacées. Au total, les terres cultivées représentent plus d'un tiers des zones humides inventoriées (prairies semées et cultures).



### 83.1 - Vergers de hautes tiges

Alignements d'arbres destinés à la production de fruit, cet habitat n'est pas typique de zone humide mais peut se développer sur des sols frais. Lorsqu'il s'agit de production intensive, ces vergers sont souvent drainés mais lorsqu'il s'agit de petites parcelles non commerciales, comme ici, la présence d'eau dans le sol est moins contraignante.



### 83.32 - Plantations de feuillus

Les plantations de feuillus peuvent être destinées à la production de bois ou à la chasse. Pures ou en mélange, elles ne sont pas caractéristiques de zones humides mais peuvent être accompagnées par des espèces indigènes hygrophiles.

Les plantations de Peupliers cultivars (83.321) sont localisées aux abords du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).



Plantation de Chênes



Plantation de Peupliers

### **85.15 – Communautés sub-naturelles de parcs**

Cet habitat est soumis à une anthropisation forte mais présente tout de même un cortège spécifique indigène. C'est-à-dire que les espèces présentes n'ont pas été introduites mais qu'elles ne peuvent pas s'exprimer pleinement à cause d'une gestion contraignante. Il s'agit de jardins d'agrément avec une forte naturalité.



### **87.1 - Terrains en friche**

Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation ou des infrastructures de transport. Le cortège floristique y est assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs et de graminées. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement.

**La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.**



**Viennay  
- 79347 -**

**Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine**

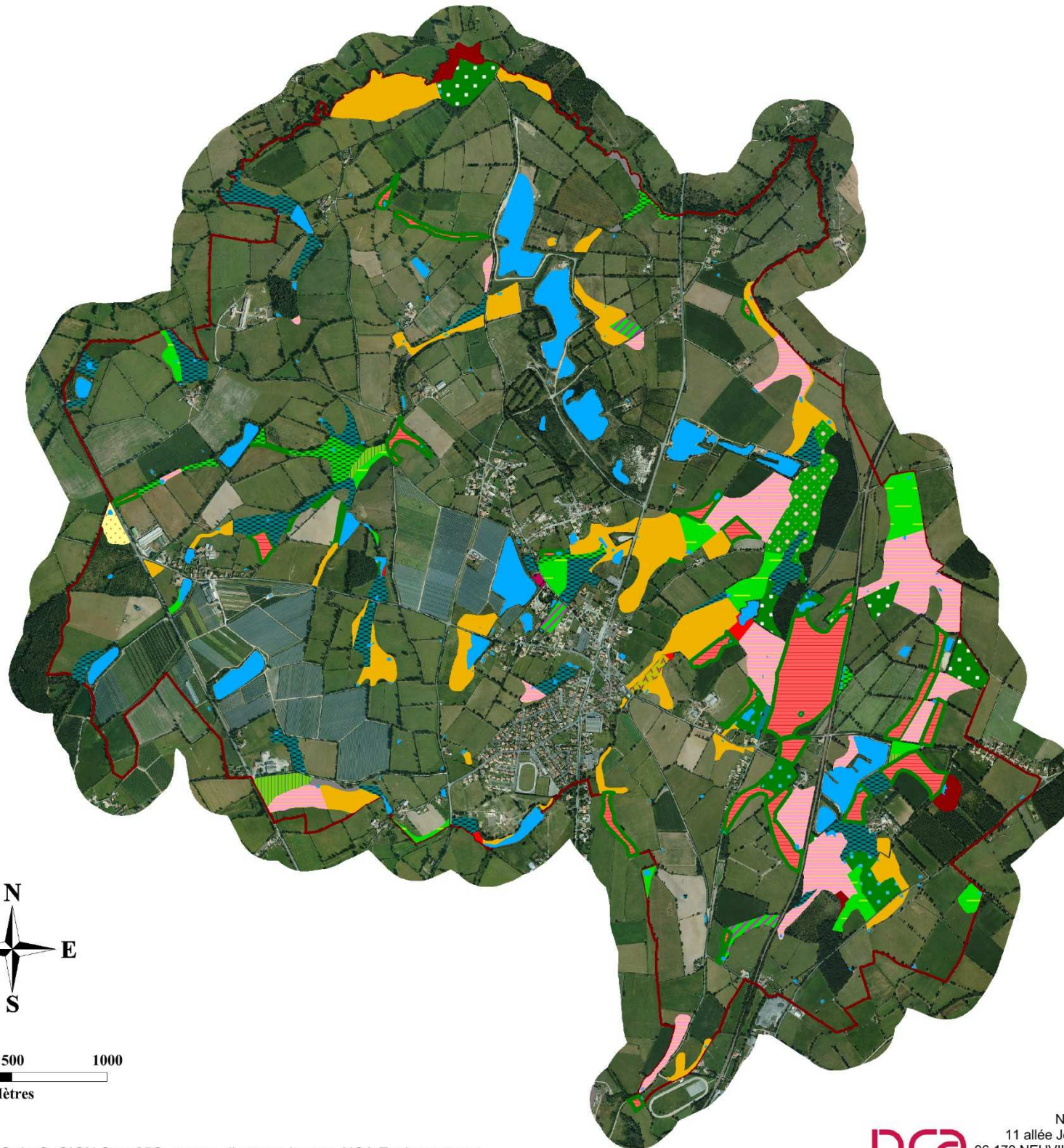


Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

N.B :

- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre  
de la Police de l'eau,
- \* Inventaire non exhaustif,
- \* Prospections de terrain effectuées  
au mois d'octobre 2014

**Cartographie des  
zones humides, typologie  
CORINE biotope**



**Légende :**

*Typologie des zones humides selon leur code CORINE Biotope*

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Juncos
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

▭ Limite communale

Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

**Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de Viennay**

**(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)**

NCA, Etudes & Conseils en Environnement  
11 Allée Jean Monnet – 86170 NEUVILLE-DE-POITOU



## 2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. Néanmoins, on observe sur La commune, des habitats nettement moins intéressants tels que peupleraies et des terres cultivées, dont l'état de conservation est relativement dégradé. D'autant plus que ces zones cultivées représentent une large partie des zones humides communales.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- ✘ Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.
  
- ✘ De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdent des **fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.
  
- ✘ Les boisements naturels de la commune (chênaies, frênaies et déclinaisons) possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.
  
- ✘ Les prairies humides, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- ✕ Les roselières sont plus rares sur la commune, elles sont composées d'une végétation caractéristique, assurant des **fonctionnalités biologiques et hydrauliques** :
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage ;
  - Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
  - Régulation des nutriments.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.



Concernant la faune, les amphibiens sont intéressants à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Les zones humides de la commune ont un potentiel d'accueil très intéressant pour les amphibiens et les odonates (libellules) car les mares sont nombreuses et insérées, dans un maillage bocager. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules).

## 2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée **à titre indicatif**, sur la base de l'analyse suivante :

- ✕ **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant...).
- ✕ **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- ✕ **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- ✕ **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaître celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

**N.B :** Cette hiérarchisation se base essentiellement sur les fonctionnalités identifiées sur le terrain. Elle ne se base sur aucune méthodologie réglementaire ou développée par le SAGE. A ce titre, des précautions sont nécessaires quant à son interprétation. Toutes les zones humides, quelles-que soient leurs fonctionnalités, sont soumises à la même réglementation.



**Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts.**





**Viennay**  
**- 79347 -**

**Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides, du réseau hydrographique  
et des plans d'eau des communes  
du Pays de Gâtine**



Inventaire de connaissance dans le  
cadre du SAGE Thouet

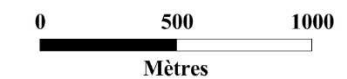
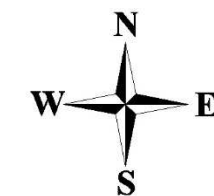
N.B :

- \* Ceci n'est pas un inventaire au titre  
de la Police de l'eau,
- \* Inventaire non exhaustif,
- \* Prospections de terrain effectuées  
au mois d'octobre 2014

**Cartographie des  
zones humides en fonction  
des enjeux de conservation:**

**Légende :**

-  Très fort
-  Fort
-  Moyen
-  Faible
-  Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement  
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA  
11 allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU  
05 49 00 43 20

**Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation**  
**(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)**

NCA, Etudes & Conseils en Environnement  
11 Allée Jean Monnet – 86170 NEUVILLE-DE-POITOU





**CHAPITRE 5**

---

**CONCLUSION**

## 1. BILAN DE L'INVENTAIRE

---

### 1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du Thouet, le 16 janvier 2014, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009, établissent que :

- ✘ La **surface de zones humides** est de **279,22 ha**, soit environ **17,77 %** de la surface communale totale ;
- ✘ Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrographique et paysager, la **majorité des zones humides** se situe en contexte de plateaux limono-argileux ;
- ✘ Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés (bonnes à mauvaises)** ;
- ✘ Près de **49% des zones humides répertoriées sont des prairies** ayant un intérêt biologique fort et près de **35% sont des terres cultivées**, d'intérêt biologique et hydrologique faible.
- ✘ **45** espèces indicatrices de zones humides ont été identifiées.
- ✘ Une surface totale de **94,93 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est supérieure à la moyenne française, celle-ci étant comprise entre 6 et 16%. Ceci s'explique par la faible topographie et la nature de sol qu'on retrouve sur la commune.

### 1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Viennay s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non pré-localisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

## 2. SUITE A DONNER

---

Cet inventaire permettra à la commune de Viennay d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000<sup>ème</sup> en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000<sup>ème</sup> (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, ...) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.



# ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Délibération du groupe d'acteurs au conseil municipal
- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 18 septembre 2014
- ANNEXE N°3: Compte-rendu de la réunion d'information aux exploitants et propriétaires du 25 septembre 2014
- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 20 novembre 2014
- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014
- ANNEXE N°6 : Remarques déposées lors de la phase de levée de doute
- ANNEXE N°7 : Flore observée sur la commune de Viennay lors de la campagne de terrain
- ANNEXE N°8 : Arrêté d'autorisation d'exploitation de la carrière CALCIA



# ANNEXE 1

*Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe  
d'acteurs locaux*





**Commune de VIENNAY**  
**79200**

Téléphone : 05.49.95.02.62  
Télécopie : 05.49.95.10.38  
mairie.viennay@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL (D.48.2014.29.08)**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mille quatorze  
Le vingt-neuf août  
Le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/08/2014

**PRESENTS :** M. MORIN Christophe, Mme SONG Sylvie, M. FILLON Dominique, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BIRAUD Annie, M. COUTANT Alain, M. HOUSSEIER Christian, Mme LEMAY Christelle, Mme PATEDOYE Sophie, M. PIGNON Fabrice, M. RONDARD Jean-Michel, Mme SABOURIN Annick, M. THEZARD Jean-Claude

**ABSENTS :** Mme BONNEAU Marie-France donne pouvoir à M. MORIN Christophe  
Mme TISSERAND Sonia donne pouvoir à Mme PATEDOYE Sophie

**OBJET :** Inventaires des zones humides – Groupe d'acteurs locaux – Désignation des membres

Par délibération du 30/08/2012, la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de VIENNAY doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe de travail se compose ainsi :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un représentant ...
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière.
  - de la Commission Locale de l'Eau
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques)

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Christophe MORIN, maire
- Dominique FILLON, adjoint
- Christian HOUSSIER, conseiller municipal
- Laurent CLISSON, exploitant agricole à Viennay
- Marc DAVID, exploitant agricole à Viennay
- Catherine LUCET, exploitante agricole à Viennay
- Abel LUMINEAU, exploitant agricole à Adilly
- un élu du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- un représentant de :
  - Association Viennoise de Protection de l'Environnement et du Cébron - Viennay
  - Syndicat départemental de la propriété privée rurale 79 - Lhoumois
  - Deux-Sèvres Nature Environnement – Niort
  - Groupe Ornithologique de Deux Sèvres – Niort
  - AAPPMA - Fédération Deux-Sèvres Pêche Et Protection En Milieu Aquatique – Niort
  - Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres – La Crèche
  - Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres – Niort
  - Centre Régional de la Propriété Forestière – Smarves
  - SAGE THOUET – Commission Locale de l'Eau – Saint Loup Lamairé
  - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) des Deux Sèvres - Niort

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Christophe MORIN



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

# ANNEXE 2

*Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe  
d'acteurs locaux du 18 septembre 2014*

